

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ABONNE ET DEPARTEMENTS LITTORALIS
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Un nouveau triomphe de M. Pasteur. - La guérison de l'épilepsie.
Un drame de l'adultère.
Double assassinat.
Le parricide d'Etoungt.
Crime mystérieux.
Accident mortel.

Querelles d'Allemands

Ce n'est pas en parlant de l'Allemagne qu'on peut dire: « Voilà les bêtises qui recommencent. » Elles ne font jamais que continuer.
Et quelles bêtises! Les plus sottes, les plus cyniques, les plus odieuses. Des bêtises pyramidales, incommensurables, où le manque de tact le plus complet le dispute à la tyrannie la plus stupide. Des bêtises comme peut s'en permettre le gouvernement qui, lors de la visite du roi Humbert à Berlin, n'avait rien trouvé de plus opportun que de lui ménager une grande revue de troupes prussiennes au pied de la statue de Kléber à Strasbourg. Des bêtises qui sont familières à un pays dans lequel les sous-officiers reçoivent de l'avancement pour avoir roué de coups les soldats, et dans lequel les soldats deviennent les amis de l'empereur pour avoir assassiné des citoyens paisibles.
La dernière bêtise annoncée est celle qui consisterait dans le rétablissement des passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine. Ils étaient supprimés depuis si longtemps (quelque chose comme un an) que le besoin de les ressusciter se faisait évidemment sentir. Il est même surprenant qu'on ait pu se passer d'eux pendant plus d'une huitaine. Cela dénotait un progrès contre lequel il devenait prudent de réagir.

LA POLITIQUE

C'est assurément un événement politique que ce Congrès de Grenoble ou vicariant de manifester toutes les célébrités du parti catholique. Les Fava, les Cotton, les Goutte-Souillard s'y sont rencontrés avec le comte de Mun, et si on n'a pas précisément travaillé pour Dieu et pour le Roi, on a fortement travaillé pour Dieu et pour une République après l'avènement de laquelle le Roi n'aurait plus qu'à faire toc toc à la porte! Il serait sûr d'être admirablement accueilli.
Le public de cette petite fête cléricale était d'ailleurs celui qu'on suppose d'avance: la demi-douzaine de « meneurs professionnels » dont nous avons cité la plupart des noms était entourée d'une cohorte fidèle recrutée dans les jésuites, dans les cercles catholiques et dans cette élite de jeunes gens bien pensants qui font du cléricisme parce que c'est plus select que de faire du républicanisme.
La chose n'a quelque importance que parce qu'elle démontre une fois de plus avec quelle obstination, avec quelle suite dans les idées, avec quel acharnement les

nifestations tudesques que nous aurions été tentés de nous fâcher.
Mais en Prusse - et ce n'est que trop naturel - on ne voit pas les choses comme en France. L'air de la Nrye n'est pas celui de la Seine. Nous n'y pouvons rien, et le Ciel nous garde de nous en étonner! Nous ne prendrions même pas la peine de noter cette différence - qui est loin de nous choquer assurément - si ce n'était encore nos malheureux concitoyens d'Alsace-Lorraine qui dussent payer les frais de la mauvaise humeur et de l'irritation de leurs maîtres.

Cela leur est bien dû, et ils en ont vu bien d'autres. Ils ne sont absolument pour rien dans la fête de Nancy, mais nombre d'entre eux pourraient avoir l'idée d'y venir, et ne faut-il pas qu'on les châtie? Que serait la justice divine si les habitants de nos provinces annexées pouvaient s'asseoir fraternellement à notre foyer, qui est le leur, tandis que les Berlinoises seraient privés de cette jouissance?
A en juger par le langage des feuilles officieuses d'outre-Rhin, cette nouvelle provocation ne serait pas une simple iniquité comme celles dont on est coutumier dans l'empire des Hohenzollern. On compterait peut-être, avec elle, exaspérer les Alsaciens-Lorrains et pousser à bout la France. Calcul plus bête encore que la mesure elle-même. Les Alsaciens-Lorrains sont habitués à souffrir. Depuis vingt ans, comme dit admirablement un de leurs grands historiens Jean Heimweh, leur fonction est celle de victimes. Ils se consolent en pensant qu'il n'en est pas de plus noble ni de plus bienfaitante. Elle honore mieux qu'aucune action d'éclat ceux qui, ayant conscience de la remplir, ont assez de force d'âme pour en accepter les misères et l'amertume.

Quant à la France, elle attend l'heure de la justice. Elle est calme et vaillante, pacifique et prête aux derniers sacrifices pour le jour où il le faudra. Comme le disait hier, en un langage excellent, un journal monarchiste, le Gaulois, elle n'a, vis-à-vis de l'étranger, qu'une passion, qu'une âme. Tous les cours de ses enfants battent à l'unisson. Elle ne tirera pas l'épée la première, mais quand l'ennemi qui la surveille et qui l'espionne l'attaquera, elle ne reculera pas d'une semelle, et elle prouvera qu'elle n'a pas perdu son temps depuis l'année terrible.

LA SEANCE

Paris, 23 mai.
L'accalmie qui règne dans la politique générale se fait également remarquer dans les couloirs du Palais-Bourbon. La suite de la discussion sur les caisses d'épargne va seule occuper la séance d'aujourd'hui.

CHAMBRE

AVANT LA SEANCE

Paris, 23 mai.
L'accalmie qui règne dans la politique générale se fait également remarquer dans les couloirs du Palais-Bourbon. La suite de la discussion sur les caisses d'épargne va seule occuper la séance d'aujourd'hui.

cléricaux combattent pied à pied, - d'autant plus tenaces qu'ils voient l'une après l'autre leur échapper toutes leurs positions stratégiques.
Peu importe que leurs bataillons soient toujours des échecs, peu importe qu'il faille maintenant - par ordre du généralissime lui-même - se dire républicain, bien que ce mot leur brûle la bouche au passage, - cela n'empêche pas de guerroyer, jusqu'au bout, jusqu'aux dernières cartouches. Dame, ce n'est pas pour rien qu'ils s'appellent eux-mêmes l'église militante.

Au surplus, là comme ailleurs, il y a eu la note amusante.
M. Cotton, par exemple, a été très... amusant quand il est venu dire à ce cercle de jeunes gretteuses, qu'il fallait être le contrepied de « ces viveurs, fléaux de notre pays ». Il n'est pas dans le train, le digne évêque, s'il ignore encore que les viveurs, fléaux du pays, sont tous ou à peu près tous englobés sous la sainte bannière. Ils font la noce, mais ils sont bien pensants, c'est connu. Et s'ils ont des faiblesses quotidiennes en compagnie de Bacchus et de Vénus - oh! ce que Vénus leur coûte cher! - sous le rapport des principes, ils sont intraitables!...

Il est vrai qu'un moment plus tôt, M. Descottes, un autre orateur catholique, affirmait que ce n'était jamais dans les rangs cléricaux qu'on trouvait des fauteurs de désordres!...
Et en me remémorant l'histoire des troupes de ces vingt dernières années, j'ai trouvé que l'aplomb de M. Descottes était au moins aussi grandiose que la naïveté de M. Cotton.

DEPECHE

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 23 mai.
Les membres du conseil supérieur de la guerre ont reçu de M. de Freyinet la mission de s'enquérir avec soin de l'instruction, de l'aptitude à faire campagne et de l'état des cadres des régiments de cavalerie.
A moins de modifications imprévues, l'inspection confiée aux délégués directs du ministre de la guerre sera passée dans les conditions suivantes:
Général Saussier: 1re division.
Général de Galliffet: 2e, 3e et 4e divisions
6e, 10e, 11e et 12e brigades de cavalerie de corps.
Général Billot: 4e brigade de cuirassiers, 1re, 2e, 3e et 4e brigades de corps.
Général de Cools: 5e division, 5e, 9e, 12e et 17e brigades de corps.
Général Davout, duc d'Auerstaedt: 6e brigade de dragons, 1re brigade de hussards; 7e, 8e et 10e brigades de corps.
Général baron Berge: 9e division, 13e, 14e et 15e brigades de corps d'armée.

La mission confiée le 16 mai aux membres du conseil supérieur, va, sans doute, amener des demandes de retraite ou d'admission anticipée au cadre de réserve, de la part des généraux et des officiers supérieurs fatigués et hors d'état de faire la guerre.
Les infractions au règlement de manœuvres, les déficiences dans la tenue de certains régiments disparaîtront sous peu, les chevaux enlevés au service des escadrons y rentreront en grande partie. Tout le monde observera mieux les règlements, car tout le monde se sent maintenant soumis à l'action vigilante des représentants les plus autorisés du ministre de la guerre.

Après les grandes manœuvres du mois de septembre, plusieurs régiments de cavalerie changeront de garnison.
La deuxième brigade des cuirassiers, formée des 1er et 2e régiments, qui tient garnison à Angers et à Niort, viendra remplacer la 3e brigade de même arme dans la 4e division de cavalerie indépendante; le 1er régiment résidera à Paris, le 2e régiment à Versailles.
Les deux régiments de la 9e brigade de cavalerie quitteront Tours; le 2e dragons ira à Angers, le 7e hussards à Niort. Enfin la 3e brigade de cuirassiers passera

dont les parois extérieures représentaient, sans perspective, mais en couleurs violentes, toute une bande de jongleurs.
C'était l'établissement de l'honorable Batulcar, sorte de Barnum américain, directeur d'une troupe de saltimbanques, jongleurs, clowns, acrobates, équilibristes, gymnastes, qui, suivant l'affiche, donnait ses dernières représentations avant de quitter l'empire du Soleil pour les Etats de l'Union.
Passepartout entra sous un péristyle qui précédait la case, et demanda Mr. Batulcar. Mr. Batulcar apparut en personne.
« Que voulez-vous? dit-il à Passepartout, qu'il prit d'abord pour un indigène.
- Avez-vous besoin d'un domestique? demanda Passepartout.
- Un domestique, s'écria le Barnum en caressant l'épaisse barbe grise qui foisonnait sous son menton, j'en ai deux, obéissants, fidèles, qui ne m'ont jamais quitté, et qui me servent pour rien, à condition que je les nourrisse... Et les voilà, ajouta-t-il en montrant ses deux bras robustes, sillonnés de veines grosses comme des cordes de contre-basse.
- Ainsi, je ne puis vous être bon à rien?
- A rien.
- Diable! ça m'aurait pourtant fort convenu de partir avec vous.
- Ah ça, dit l'honorable Batulcar, vous êtes Japonais comme je suis un singe! Pourquoi donc êtes-vous habillé de la sorte?
- On s'habille comme on peut!
- Vrai, cela. Vous êtes un Français, n'est-ce pas?
- Oui, un Parisien de Paris.
- Alors, vous devez savoir faire des grimaces?
- Ma foi, répondit Passepartout, vexé de voir sa nationalité provoquer cette demande, nous autres Français, nous savons faire des grimaces, c'est vrai, mais pas mieux que les Américains!
- Juste. Eh bien, si je ne vous prends pas comme domestique, je peux vous prendre comme clown. Vous comprenez, mon brave. En France, on exhibe des farceurs étrangers, et à l'étranger, des farceurs français!
- Ah!
- Vous êtes vigoureux, d'ailleurs?
- Surtout quand je sors de table.
- Et vous savez chanter?
- Oui, répondit Passepartout, qui avait autrefois fait sa partie dans quelques concerts de rue.
- Mais savez-vous chanter la tête en bas, avec une toupie tournante sur la plante du pied gauche, et un sabre en équilibre sur la plante du pied droit?
- Parbleu! répondit Passepartout, qui se rappelait les premiers exercices de son jeune âge.
- C'est que, voyez-vous, tout est là! » répondit l'honorable Batulcar.
L'engagement fut conclu hic et nunc.
Enfin, Passepartout avait trouvé une position. Il était engagé pour tout faire dans la célèbre troupe japonaise. C'était peu flatter, mais avant huit jours il serait en route pour San-Francisco.
La représentation, annoncée à grand fracas par l'honorable Batulcar, devait commencer à trois heures, et bientôt les formidables instruments d'un orchestre

de la 1re à la 3e division de cavalerie indépendante; le 5e régiment se rendra de Paris à Tours, et le 6e de Versailles à Tours également.

Quant au nouveau 13e régiment de cuirassiers, qui attend à Chartres la formation du 14e de même arme pour constituer avec ce futur régiment la 7e brigade de grosse cavalerie, et qui est rattaché provisoirement à la 3e brigade, il passera à la 2e brigade.

Le prochain achèvement des casernes de cavalerie de Reims et de Vincennes permet de supposer que d'autres changements de résidence auront encore lieu l'an prochain.
- M. le général Hervé, récemment placé à la tête du 2e corps d'armée, à Amiens, veut, paraît-il, introduire dans les troupes de ces corps d'armée les principes de commandement et de discipline qu'il pratiquait à Nancy, quand il avait sous ses ordres la 4e division d'infanterie, principes qui ont acquis à cette division une réputation unique dans toute l'armée.
Il y réussira sans difficulté, mais on nous permettra de souhaiter qu'il trouve de nombreux imitateurs parmi ses collègues.
Rien n'est plus ferme et en même temps plus digne, plus paternel que les instructions qu'il vient d'adresser au 2e corps d'armée sur les devoirs respectifs des chefs et des subordonnés, ainsi que sur l'éducation militaire du soldat.

CHAMBRE

AVANT LA SEANCE

Paris, 23 mai.
L'accalmie qui règne dans la politique générale se fait également remarquer dans les couloirs du Palais-Bourbon. La suite de la discussion sur les caisses d'épargne va seule occuper la séance d'aujourd'hui.

On sait que celui-ci a pour objet de porter de 7 à 10 ans la durée du service dans la réserve, sans augmenter la durée totale du service qui restera fixée à 25 ans. Il y aurait par suite trois ans de service actif, dix ans de réserve, et douze ans de territorial. L'avantage de ce système est de permettre de constituer, en cas de mobilisation, une armée de première ligne d'une manière homogène, et de laisser l'armée territoriale à sa destination légale, la défense du territoire et des places fortes.

Dans le système actuel, en temps de paix, chaque subdivision de région correspond à un régiment; en temps de guerre, elle doit fournir deux régiments de première ligne avec dix classes de l'armée active et de la réserve.
Dans l'état actuel il y a dans chaque subdivision de région, environ cinq bataillons et demi, activité et réserve comprises. Comme il fallait six bataillons pour constituer en temps de mobilisation deux régiments, trois bataillons actifs et deux bataillons des premières classes de la territoriale, il restait ainsi au dépôt un bataillon et demi de réservistes. Il y avait quelque anomalie à laisser au dépôt des hommes de réserve et d'envoyer en première ligne des territoriaux.

L'incorporation des trois premières classes de la territoriale dans la réserve fait disparaître cet inconvénient.
On formera aussi par subdivision de région six bataillons, soit deux régiments actifs. Les seconds régiments seront numérotés de 201 à 263 correspondant aux premiers qui sont numérotés de 1 à 163. Les régiments territoriaux resteront numérotés de 1 à 145.
Les officiers territoriaux des trois premières classes appelés à être incorporés dans la réserve vont être consultés sur le point de savoir s'ils veulent redevenir officiers de réserve.

LA SEANCE

Paris, 23 mai.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Validation d'Election

La Chambre valide sans débat l'élection de M. de Rémusat, député de Muret (Haute-Garonne).

Les Caisses d'Epargne

Elle reprend ensuite la discussion de la proposition relative aux caisses d'épargne.

DISCOURS DE M. AYNARD

M. Aynard, rapporteur, rend hommage au talent dont a fait preuve une fois de plus M. Hubbard dans le discours de samedi, tout en s'étonnant un peu qu'il ait si fort élargi le débat.
L'orateur constate que l'épargne, qui avait doublé de 1871 à 1881, sur le chiffre de la période de 1818 à 1870, a triplé de 1881 à 1891. Elle atteint aujourd'hui le chiffre de 3,600 millions.

Cette augmentation de l'épargne ne correspond nullement à l'augmentation de la fortune publique, qui n'a certainement pas augmenté de six fois depuis 1871. Il s'est fait une accumulation dans les caisses d'épargne ordinaires qui n'est nullement en proportion avec l'accroissement de la richesse publique.

Si on compare le chiffre des dépôts dans les banques privées et le chiffre des dépôts dans les caisses publiques, on trouve que le premier est de 1,500 millions, à côté du second, qui est de 3,600 millions.

Les caisses d'épargne en France sont tout simplement devenues la première banque de dépôt du pays.

Dès 1850, M. Thiers faisait ressortir le danger qui résulterait de l'impossibilité de tenir les promesses de remboursement qu'on s'engageait à faire. Il faut reconnaître d'autre part que l'action de la caisse des dépôts et consignations, sur le marché des rentes, fausse le marché, ainsi que l'a très justement indiqué M. Hubbard, elle est maîtresse du tiers du marché de ces rentes. Dans ces conditions elle est bien près d'en devenir le tyran (Très bien! Très bien!).

La commission a considéré qu'il lui était impossible d'apporter à la Chambre une loi organique des caisses d'épargne et qu'elle devait faire la loi en préparant seulement toutes les grandes réformes désirables.

Elle a accepté le reproche de timidité qui lui a été adressé par M. Hubbard, elle se vante même d'avoir été timide, car elle tient à éviter toute espèce de panique, elle a pris les mesures de sécurité pour parer à la situation actuelle, les mesures pour empêcher de s'aggraver, et enfin les mesures de progrès pour répondre aux réclamations qui se sont produites dans l'opinion publique. (Très bien! Très bien!).

La commission a créé un portefeuille de première et de seconde réserve, et a institué une sorte de solidarité entre les caisses, au point de vue de leur fortune, pour tous les faits de gestion mauvaise qui pourraient se produire; elle propose, en outre, de dégager le Trésor de tous les risques dans l'avenir, et de ne donner que le revenu réel, de façon à ce qu'il n'ait ni gain ni perte dans la gestion de l'épargne populaire. Elle propose enfin d'inscrire dans la loi la faculté d'un grand principe, celui de la répartition du portefeuille.

Quant aux moyens pour empêcher l'état actuel de s'aggraver, ils sont peu nombreux; le premier consiste à restreindre à 300 fr. par quinze les versements, le second à limiter les versements à 2,000 fr. par an, sans tenir compte des remboursements, le troisième à limiter le remboursement à vue à 500 fr.

La commission propose également les mesures de progrès, mais, avant tout, elle veut sauvegarder le crédit de l'Etat.
Si la Chambre adopte ces conclusions, elle suscitera les initiatives les plus intelligentes. Les institutions, a-t-on dit, ne sont que l'ombre allongée d'un homme, il faut avant tout chercher les hommes d'initiative, ces hommes existent, et ils sauront faire de l'épargne nationale une force bienfaisante. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy estime que les remèdes proposés par M. Aynard sont inefficaces. Le pays attend autre chose. L'afflux de l'épargne dans les caisses de l'Etat constitue un danger grave. Ce danger, la commission ne

le conjure pas. Quant au gouvernement, on dirait qu'il attend que la Chambre ait manifesté sa volonté pour avoir une opinion. (Rires.)

Le moment est cependant venu de résoudre cette grande question économique et sociale, et d'adopter non pas une mesure provisoire, mais une solution définitive.
Le danger n'est pas tant dans l'afflux des capitaux, il est surtout dans les habitudes déplorablement qu'on donne à l'épargne française, dans l'horreur qu'on lui inspire pour toutes les entreprises utiles au commerce et à l'industrie.

L'épargne française tantôt se perd dans des opérations fantaisistes comme le chauffage du pôle Nord ou les glaciers de Péquateur (Rires), tantôt elle s'engouffre dans les caisses de l'Etat. En d'autres mots, elle se perd par trop d'audace ou par trop de timidité. Pendant ce temps, la classe privilégiée s'empare de tous les capitaux, de tous les monopoles, et crée un Etat dans l'Etat. C'est de ce mal qu'est né le socialisme d'Etat.

La démocratie peut trouver dans ses propres ressources le moyen de s'affranchir. Elle est plus riche que les classes dirigeantes, elle possède dans les caisses d'épargne un capital dont elle a besoin. Il faut lui apprendre à se servir de ce capital pour arriver à son affranchissement (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances, déclare que le reproche qu'on lui adresse d'être trop timide en pareille matière n'est pas pour lui déplaire. La question est trop grave pour n'être pas résolue avec la plus grande prudence.

Dès que l'Etat se fait le collecteur des épargnes et qu'il administre les caisses sous sa responsabilité, il doit forcément être d'une extrême prudence.

Si les caisses d'épargne se lançaient dans des opérations qui ne réussiraient pas, l'Etat devrait en payer les mécomptes. Aussi le gouvernement préfère-t-il, au système de M. Hubbard, celui de la commission. Si les caisses d'épargne employaient leurs fonds à acheter des obligations de villes ou à construire des immeubles, au jour d'une crise, elles se trouveraient dans une situation anodine à celle qui leur est faite par l'emploi de leurs fonds en rentes françaises. L'article qui fixe le taux de l'intérêt et qui le rend égal au revenu même des caisses d'épargne ne peut qu'être approuvé.

La commission a soulevé une question des plus intéressantes, il s'agit de l'opération qui consiste à répartir le portefeuille des caisses d'épargne aux déposants dont le crédit atteint une certaine somme. Mais l'opération ne peut être faite qu'avec de grandes précautions. Le gouvernement est tout prêt à s'associer à tous les efforts faits pour améliorer la situation des caisses d'épargne, mais il est décidé à s'opposer à tout ce qui pourrait ébranler le crédit. C'est ainsi qu'il estime que l'expérience du crédit agricole ne peut être tentée avec l'argent des petits déposants; le gouvernement n'est pas hostile aux réformes, mais encore a-t-il le devoir de sauvegarder la sécurité des petits placements aux caisses d'épargne. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. LEON SAY

M. Léon Say dit qu'il est entre les timides, comme le gouvernement, et les audacieux, comme MM. Lockroy et Hubbard. Il faut, en favorisant les petits livrets par rapport aux gros, restreindre aussi vite que possible le nombre de ces derniers qu'il n'y aurait aucun inconvénient à liquider. Pourquoi, d'autre part, si l'on est disposé à répartir le portefeuille, ne pas le répartir à petit dès à présent?

En ce qui concerne la clause de la fortune personnelle et la clause de libre emploi, on peut parfaitement laisser aux administrateurs des caisses d'épargne la faculté de ce libre emploi dans des conditions déterminées.

La commission pourra s'entendre avec le gouvernement sur la question des fonds de roulement, mais l'important est de commencer par l'éducation du public pour élargir la porte par laquelle on entre dans la liberté. (Applaudissements.)

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

Vois diverses. - A demain!

Le renvoi de la discussion n'est pas prononcé.

M. Hubbard, sur l'article 1er, développe un amendement autorisant les Caisses d'épargne à verser à la Caisse des dépôts et

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

24 Mai

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Le premier soin de Passepartout, ainsi « japonais », fut d'entrer dans une « tea-house » de modeste apparence, et là, d'un geste de volaille et de quelques poignées de riz, il déjeuna en homme pour qui le diner serait encore un problème à résoudre.
« Maintenant, se dit-il quant il fut copieusement restauré, il s'agit de ne pas perdre la tête. Je n'ai plus la ressource de vendre cette droque contre une autre encore plus japonaise. Il faut donc aviser au moyen de quitter le plus promptement possible ce pays du Soleil, dont je ne garderai qu'un lamentable souvenir.
Passepartout songea alors à visiter les pagodes en partance pour l'Amérique. Il comptait s'offrir en qualité de cuisinier ou de domestique, ne demandant pour toute rétribution que le passage et la nourriture. Une fois à San-Francisco,

Il verrait à se tirer d'affaire. L'important était de traverser ces quatre mille sept cent milles du Pacifique qui s'étendent entre le Japon et le Nouveau-Monde.

Passepartout, n'étant point homme à laisser languir une idée, se dirigea vers le port de Yokohama. Mais à mesure qu'il s'approchait des docks, son projet, qui lui avait paru si simple au moment où il en avait eu l'idée, lui semblait de plus en plus inéxécutable. Pourquoi aurait-on besoin d'un cuisinier ou d'un domestique à bord d'un paquebot américain, et quelle confiance inspirerait-il, affublé de la sorte? Quelles recommandations faire valoir? Quelles références indiquer?

Comme il réfléchissait ainsi, ses regards tombèrent sur une immense affiche qu'une sorte de clown promenait dans les rues de Yokohama. Cette affiche était ainsi libellée en anglais:

TROUPE JAPONAISE ACROBATIQUE
DE L'HONORABLE WILLIAM BATULCAR
DERNIERES REPRESENTATIONS
Avant leur départ pour les Etats-Unis d'Amérique
DES LONGS-NEZ-LONGS-NEZ
Sous l'invocation directe du dieu Tingou
GRANDE ATTRACTION!
« Les Etats-Unis d'Amérique! s'écria Passepartout, voilà justement mon affaire!... »
Il suivit l'homme-affiche, et, à sa suite, il entra bientôt dans la ville japonaise. Un quart d'heure plus tard, il s'arrêta devant une vaste case, que couronnaient plusieurs faisceaux de banderoles, et

dont les parois extérieures représentaient, sans perspective, mais en couleurs violentes, toute une bande de jongleurs.

C'était l'établissement de l'honorable Batulcar, sorte de Barnum américain, directeur d'une troupe de saltimbanques, jongleurs, clowns, acrobates, équilibristes, gymnastes, qui, suivant l'affiche, donnait ses dernières représentations avant de quitter l'empire du Soleil pour les Etats de l'Union.
Passepartout entra sous un péristyle qui précédait la case, et demanda Mr. Batulcar. Mr. Batulcar apparut en personne.
« Que voulez-vous? dit-il à Passepartout, qu'il prit d'abord pour un indigène.
- Avez-vous besoin d'un domestique? demanda Passepartout.
- Un domestique, s'écria le Barnum en caressant l'épaisse barbe grise qui foisonnait sous son menton, j'en ai deux, obéissants, fidèles, qui ne m'ont jamais quitté, et qui me servent pour rien, à condition que je les nourrisse... Et les voilà, ajouta-t-il en montrant ses deux bras robustes, sillonnés de veines grosses comme des cordes de contre-basse.
- Ainsi, je ne puis vous être bon à rien?
- A rien.
- Diable! ça m'aurait pourtant fort convenu de partir avec vous.
- Ah ça, dit l'honorable Batulcar, vous êtes Japonais comme je suis un singe! Pourquoi donc êtes-vous habillé de la sorte?
- On s'habille comme on peut!
- Vrai, cela. Vous êtes un Français, n'est-ce pas?
- Oui, un Parisien de Paris.
- Alors, vous devez savoir faire des grimaces?
- Ma foi, répondit Passepartout, vexé de voir sa nationalité provoquer cette demande, nous autres Français, nous savons faire des grimaces, c'est vrai, mais pas mieux que les Américains!
- Juste. Eh bien, si je ne vous prends pas comme domestique, je peux vous prendre comme clown. Vous comprenez, mon brave. En France, on exhibe des farceurs étrangers, et à l'étranger, des farceurs français!
- Ah!
- Vous êtes vigoureux, d'ailleurs?
- Surtout quand je sors de table.
- Et vous savez chanter?
- Oui, répondit Passepartout, qui avait autrefois fait sa partie dans quelques concerts de rue.
- Mais savez-vous chanter la tête en bas, avec une toupie tournante sur la plante du pied gauche, et un sabre en équilibre sur la plante du pied droit?
- Parbleu! répondit Passepartout, qui se rappelait les premiers exercices de son jeune âge.
- C'est que, voyez-vous, tout est là! » répondit l'honorable Batulcar.
L'engagement fut conclu hic et nunc.
Enfin, Passepartout avait trouvé une position. Il était engagé pour tout faire dans la célèbre troupe japonaise. C'était peu flatter, mais avant huit jours il serait en route pour San-Francisco.
La représentation, annoncée à grand fracas par l'honorable Batulcar, devait commencer à trois heures, et bientôt les formidables instruments d'un orchestre

de la 1re à la 3e division de cavalerie indépendante; le 5e régiment se rendra de Paris à Tours, et le 6e de Versailles à Tours également.

Quant au nouveau 13e régiment de cuirassiers, qui attend à Chartres la formation du 14e de même arme pour constituer avec ce futur régiment la 7e brigade de grosse cavalerie, et qui est rattaché provisoirement à la 3e brigade, il passera à la 2e brigade.

Le prochain achèvement des casernes de cavalerie de Reims et de Vincennes permet de supposer que d'autres changements de résidence auront encore lieu l'an prochain.
- M. le général Hervé, récemment placé à la tête du 2e corps d'armée, à Amiens, veut, paraît-il, introduire dans les troupes de ces corps d'armée les principes de commandement et de discipline qu'il pratiquait à Nancy, quand il avait sous ses ordres la 4e division d'infanterie, principes qui ont acquis à cette division une réputation unique dans toute l'armée.
Il y réussira sans difficulté, mais on nous permettra de souhaiter qu'il trouve de nombreux imitateurs parmi ses collègues.
Rien n'est plus ferme et en même temps plus digne, plus paternel que les instructions qu'il vient d'adresser au 2e corps d'armée sur les devoirs respectifs des chefs et des subordonnés, ainsi que sur l'éducation militaire du soldat.

LA SEANCE

Paris, 23 mai.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Validation d'Election

La Chambre valide sans débat l'élection de M. de Rémusat, député de Muret (Haute-Garonne).

Les Caisses d'Epargne

Elle reprend ensuite la discussion de la proposition relative aux caisses d'épargne.

DISCOURS DE M. AYNARD

M. Aynard, rapporteur, rend hommage au talent dont a fait preuve une fois de plus M. Hubbard dans le discours de samedi, tout en s'étonnant un peu qu'il ait si fort élargi le débat.
L'orateur constate que l'épargne, qui avait doublé de 1871 à 1881, sur le chiffre de la période de 1818 à 1870, a triplé de 1881 à 1891. Elle atteint aujourd'hui le chiffre de 3,600 millions.

Cette augmentation de l'épargne ne correspond nullement à l'augmentation de la fortune publique, qui n'a certainement pas augmenté de six fois depuis 1871. Il s'est fait une accumulation dans les caisses d'épargne ordinaires qui n'est nullement en proportion avec l'accroissement de la richesse publique.

Si on compare le chiffre des dépôts dans les banques privées et le chiffre des dépôts dans les caisses publiques, on trouve que le premier est de 1,500 millions, à côté du second, qui est de 3,600 millions.

le conjure pas. Quant au gouvernement, on dirait qu'il attend que la Chambre ait manifesté sa volonté pour avoir une opinion. (Rires.)

Le moment est cependant venu de résoudre cette grande question économique et sociale, et d'adopter non pas une mesure provisoire, mais une solution définitive.
Le danger n'est pas tant dans l'afflux des capitaux, il est surtout dans les habitudes déplorablement qu'on donne à l'épargne française, dans l'horreur qu'on lui inspire pour toutes les entreprises utiles au commerce et à l'industrie.

L'épargne française tantôt se perd dans des opérations fantaisistes comme le chauffage du pôle Nord ou les glaciers de Péquateur (Rires), tantôt elle s'engouffre dans les caisses de l'Etat. En d'autres mots, elle se perd par trop d'audace ou par trop de timidité. Pendant ce temps, la classe privilégiée s'empare de tous les capitaux, de tous les monopoles, et crée un Etat dans l'Etat. C'est de ce mal qu'est né le socialisme d'Etat.

La démocratie peut trouver dans ses propres ressources le moyen de s'affranchir. Elle est plus riche que les classes dirigeantes, elle possède dans les caisses d'épargne un capital dont elle a besoin. Il faut lui apprendre à se servir de ce capital pour arriver à son affranchissement (Applaudissements.)

La commission a soulevé une question des plus intéressantes, il s'agit de l'opération qui consiste à répartir le portefeuille des caisses d'épargne aux déposants dont le crédit atteint une certaine somme. Mais l'opération ne peut être faite qu'avec de grandes précautions. Le gouvernement est tout prêt à s'associer à tous les efforts faits pour améliorer la situation des caisses d'épargne, mais il est décidé à s'opposer à tout ce qui pourrait ébranler le crédit. C'est ainsi qu'il estime que l'expérience du crédit agricole ne peut être tentée avec l'argent des petits déposants;

consignations les sommes qu'elles reçoivent des dépôts. Ces sommes sont employées par la caisse des dépôts, sous réserve des fonds jugés nécessaires pour assurer le service des remboursements : 1° en valeurs d'Etat jouissant de la garantie de l'Etat; 2° en prêts aux départements et aux communes, aux chambres de commerce ou sur première hypothèque; 3° en lettres de change sur la France et l'étranger, revêtues de trois signatures au moins, à échéance de 3 mois au plus, pour une somme ne dépassant pas au plus cent millions.

M. Aynard, rapporteur, dit que l'amendement de M. Hubbard ne tend à rien moins qu'à ruiner le projet. M. Hubbard répond : Qui sera lésé ? Le Crédit Foncier et les banquiers. Qui profitera de cette réforme ? Le contribuable. Il faut le dire nettement et hautement. (Très bien ! Très bien !)

M. Camille Pelletan estime que l'intérêt démocratique est de laisser entre les mains de l'Etat les fonds des caisses d'épargne.

La première partie de l'amendement Hubbard est repoussée par 448 voix contre 66.

La rédaction de la commission sur ce paragraphe est adoptée.

Le deuxième paragraphe de l'amendement, identique à celui de la commission, est adopté.

Le président met aux voix l'amendement de M. Hubbard sur le troisième paragraphe. La rédaction de M. Hubbard est ainsi conçue : « Les s. mmes sont employées en prêts aux départements, aux communes et aux chambres de commerce. »

Le ministre des finances repousse cette rédaction. M. Hubbard demande le renvoi à demain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Demain mardi, à 2 heures, réunion dans les bureaux; à 3 heures, séance publique. La séance est levée à 6 heures 20.

SÉNAT

Paris, 23 mai.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Le Royer.

Le sort désigne la Drôme pour élire un sénateur en remplacement de M. Baragnon, inamovible, décédé.

Le Sénat valide les élections de M. Roulland dans la Seine-Inférieure et de M. Ringot dans le Pas-de-Calais.

L'ORGANISATION COLONIALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi relative à l'organisation coloniale.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, signale le danger des propositions de la commission qui tendent au changement politique des colonies.

Il combat l'amélioration des attributions de l'administration au moment où le commerce de nos colonies a pris un accroissement considérable s'élevant à plus de quatre cents millions; il faut, au contraire, prendre toutes les mesures nécessaires pour que la mère-patrie tire profit de tout ce mouvement commercial.

La discussion générale est close. Sur l'article 1er, M. Dronhet développe l'amendement suivant :

« Le service du recrutement et de la mobilisation sera constitué immédiatement par décret, à la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane et au fur et à mesure du besoin dans les autres colonies. »

M. Lenoël combat cet amendement. M. Trarieux demande si le gouvernement veut un ministère des colonies ou un sous-secrétaire d'Etat.

M. Loubet répond que le gouvernement demande la constitution d'un ministère spécial.

M. Lenoël estime qu'il serait plus avantageux de rattacher complètement les colonies à la marine.

La séance est suspendue à 4 heures 15. A la reprise de la séance, M. Dronhet déclare qu'en présence de la déclaration du gouvernement il retire son amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi. Le Sénat s'ajourne à demain 3 heures. La séance est levée à 5 h. 30.

Autour du Parlement

Paris, 23 mai.

La gauche républicaine du Sénat a décidé de surseoir au dépôt de la proposition tendant à modifier la loi sur la presse, proposition élaborée, on le sait, par les délégués des divers groupes républicains du Sénat.

Cette décision a été prise afin de ne pas entraver la discussion du projet du gouvernement visant le même objet.

La Commission du Budget La commission du budget a entendu, aujourd'hui, les délégués du syndicat des négociants en vins sur la réforme du régime des boissons. Les délégués ont demandé l'élevation du tirage alcoolique des vins à 15° 9 au lieu de 11° 9 proposé par le gouvernement, et de 10° 9 proposé par le rapporteur. Ils se sont prononcés en faveur d'une réglementation de la fabrication de l'alcool destinée à éviter la fraude et ont réclamé le droit de discuter et de contester en justice les procès-verbaux de la régie.

Enfin, ils ont demandé le vote de la proposition Cunéo-Ornano, relative à l'application des circonstances atténuantes, aux fraudeurs dont la bonne foi aurait été reconnue.

La commission a décidé d'entendre demain le gouvernement sur ces points.

L'Organisation du Conseil d'Etat M. Camille Krantz a déposé son rapport sur le projet tendant à modifier l'organisation du conseil d'Etat.

Ce projet, qui émane de M. Fallières, alors garde des sceaux, avait pour objet de supprimer la section de la législation et de la transformer en seconde section de contentieux, pour accélérer le jugement des affaires.

Le projet que rapporte M. Krantz, d'accord avec M. Ricard, le nouveau ministre de la justice, diffère sensiblement de celui de M. Fallières.

Il maintient et fortifie même la section de la législation, créant deux nouveaux postes de conseillers d'Etat.

Pour accélérer le jugement des affaires, on créerait un poste supplémentaire de conseiller en service ordinaire pour le contentieux et on diviserait la section en deux fractions de quatre membres chacune, qui jugeraient séparément.

Le nombre des auditeurs serait accru de quatre.

Les Tribunaux d'assises La commission qui s'occupe de la proposition de M. Marcel Barthe, relative aux tribunaux d'assises pour les délits d'injures aux fonctionnaires, a nommé président M. Marcel Barthe, et secrétaire M. Baduel. Les commissaires élus ont rendu compte des opinions émises dans les bureaux.

M. René Goblet est absolument opposé à la proposition et demande le maintien du statu quo; les autres commissaires, tout en rendant justice à l'esprit de la proposition, pensent qu'elle est d'une application difficile.

L'Indemnité des Conseillers municipaux MM. Charles Roux, Leydet, Lagnel, Raymond, Leygues, Henri Mathé viennent de prendre l'initiative d'une proposition ayant pour objet d'indemniser les conseillers municipaux.

L'article unique de cette proposition est ainsi conçu : « Les conseillers municipaux des chefs-lieux de département et d'arrondissement et villes qui comptent 15,000 habitants et au-dessus pourront recevoir une indemnité. »

Les auteurs de la proposition exposent que les classes ouvrières ont fait élire aux dernières élections municipales un grand nombre de leurs représentants directs; or, comme les fonctions municipales exigent des pertes de temps sensibles, les travailleurs ne peuvent se vouer à ces fonctions s'ils ne sont rétribués.

Informations Politiques Paris, 23 mai.

L'Alliance anti-socialiste L'alliance anti-socialiste, dissoute au lendemain de sa formation, est sur le point de se reconstituer en dehors de tout patronage d'hommes politiques, sous le nom d'Association pour le développement de l'initiative privée.

Le Congrès de l'Agriculture La commission internationale de l'agriculture réunie, aujourd'hui sous la présidence de M. Méline, a décidé que le congrès international de 1893 aurait lieu à Lausanne.

LA « LIBRE PAROLE » POURSUIVIE La Libre Parole publie le texte d'une assignation à comparaitre le 14 juin devant la cour d'assises de la Seine, pour diffamation envers MM. de Rothschild et Burdeau.

L'AFFAIRE ROULEZ On dément que M. René ait envoyé des émissaires à M. Roulez.

TROUBLES ÉLECTORAUX Arles, 23 mai.

Les élections municipales de Gravezon ont eu lieu hier. Avant l'ouverture du scrutin, un attroupement qui s'était formé sur la place de la mairie a pu être dispersé sans difficulté. Au moment de la formation du bureau, les adversaires de la municipalité républicaine ont tenté d'enlever l'urne. Les gendarmes ont fait alors évacuer la salle.

Vers sept heures du soir, une bagarre s'est produite, un gendarme a été légèrement blessé par une bouteille lancée d'un café.

L'EXPÉDITION ANGLAISE CONTRE LES JÉBUS Lendres, 23 mai.

On mande de Lagos au Times : « Les forces du corps expéditionnaire britannique ont occupé Ingushen après une résistance opiniâtre. Les Anglais ont perdu un officier et un soldat indigène. Un capitaine et trois soldats indigènes sont dangereusement blessés. »

Un autre télégramme de Lagos au même journal annonce qu'une bataille sanglante, qui a duré trois heures, a été livrée près de Maybone. L'armée des Jébus a été battue et a laissé quatre cents morts sur le terrain, un nombre desquels se trouvent vingt chefs. Du côté des Anglais, il y a eu plusieurs morts. Jébu a été occupé hier. Le roi des Gébus a été fait prisonnier.

UN DRAME DE L'ADULTÈRE Paris, 23 mai.

Un drame de l'adultère s'est passé la nuit dernière, rue du Rocher.

Une dame, Claire Raynaud, a tiré cinq coups de revolver sur Mme Lassimonne, qu'elle a surpris avec son mari.

Mme Lassimonne est morte des suites de ses blessures. Mme Raynaud est allée se constituer prisonnière.

Mme Lassimonne, née Delaporte, était la fille d'un avoué de Paris et la nièce de M. Casimir-Périer, vice-président de la Chambre des Députés.

Son mari, M. Lassimonne, est conseiller de préfecture à Blois.

Paris, 23 mai.

Voici des détails complets sur ce drame dont tout Paris s'entretient aujourd'hui :

Au mois de janvier 1889, Mme Yvonne Delaporte, épouse de M. Lassimonne, dont la mère occupe une situation importante parmi les contribuables de la ville. Grâce à ses relations de famille, Mme Lassimonne ne tarde pas à obtenir pour son mari une haute situation officielle dans un chef-lieu de département voisin de la Seine.

Mais bientôt la discorde éclata entre le jeune ménage et Mme Lassimonne, au printemps dernier, vint se réfugier avec son enfant, dans un couvent à Autueil.

Là, Mme Lassimonne retrouva une de ses amies mariées à M. Paul Raynaud, qui a dans l'Amérique du Sud d'importantes propriétés. Des relations s'établirent et devinrent bientôt très intimes entre Mme Lassimonne et M. Raynaud.

Le 13 mai dernier, M. Raynaud louait un petit appartement rue du Rocher, dans le voisinage de la gare Saint-Lazare et les deux amants devaient s'y retrouver de temps à autre.

Avant-hier, samedi, à deux heures, ils se trouvaient réunis, lorsque tout à coup on frappa à la porte de l'appartement, et une

voix de femme cria du dehors : « Paul, ouvre, le mari d'Yvonne est en bas. Il monte. Ouvre vite ! »

Ces mots étaient prononcés par Mme Raynaud, la femme du mari coupable.

M. Raynaud ouvrit et se précipita dans l'escalier, au-devant d'un adversaire qu'il croyait être là. En même temps cinq détonations retentirent. Les cris de détresse furent entendus du concubinage et des voisins qui accoururent, et dans une chambre capitonnée du petit appartement de la rue du Rocher, on trouva la malheureuse Yvonne étendue et couverte de sang et de blessures, tandis que Mme Raynaud, tenant encore un revolver et un poignard dont elle venait de faire usage, disait : « Arrêtez-moi. Je ne regrette rien. »

Des médecins appelés en toute hâte constatèrent que la victime avait reçu plusieurs balles, dont l'une avait perforé les intestins, et qu'elle portait, en outre, de nombreuses entailles produites par une lame de poignard.

Jusqu'à cinq heures, on tenta d'extraire les projectiles; mais on dut reconnaître que l'opération était impossible, et, d'après les conseils d'un des praticiens, la jeune femme fut transportée dans la maison du docteur Pozzi, aux Ternes. C'est là que Mme Yvonne Lassimonne a rendu le dernier soupir hier dimanche, à cinq heures, après avoir reçu les sacrements d'un vicaire de la paroisse de Saint-Ferdinand est venu lui apporter sur sa demande.

A ses côtés, se trouvait sa mère, Mme Delaporte. M. Lassimonne, le mari d'Yvonne, a été averti par dépêche.

Tel est ce drame que la cour d'assises de la Seine jugera bientôt.

Mme Raynaud, l'épouse outragée, s'est constituée prisonnière et est encore entre les mains de la justice.

CRIME MYSTÉRIEUR Le Cadavre d'Argenteuil. — Un Mort habillé. — L'Autopsie. — Les Conclusions de la police.

Paris, 23 mai.

Avant-hier matin, vers cinq heures, des ouvriers employés à l'usine du baron Hirsch, située sur les bords de la Seine, à Argenteuil, aperçurent un cadavre flottant sur l'eau. Ils prévinrent aussitôt deux marinsiers qui procédèrent au repêchage.

Quelques instants après, M. Barsant, commissaire de police, procéda aux constatations légales.

Le magistrat fit transporter le cadavre à la Morgue et chargea le docteur Got de procéder à l'examen médical.

Le corps était celui d'un homme d'un certain âge, les mains étaient étroitement liées au moyen d'une corde, et les pieds étaient entravés. Le médecin remarqua en outre une blessure à la base du nez et diverses éraflures.

M. Got conclut à un crime. En effet, d'après ce praticien, les blessures avaient dû être faites avant la mort, et occasionnées par un coup de poing amer.

Le corps avait été ligoté tandis que la victime vivait encore. Quant aux éraflures, elles avaient été produites à la suite d'un frottement sur un sol pierreux.

Mais, ce qui écartait toute idée de suicide, c'est la façon dont le corps était ligoté, car il paraissait matériellement impossible qu'un individu put se lier ainsi de lui-même.

Voici exactement le signalement du défunt :

Il paraissait âgé d'une soixantaine d'années, taille 1m70, cheveux et sourcils blancs, longue barbe blanche, forte corpulence, visage rond et plein, tempes dégarnies, mains petites et extrêmement soignées, pieds petits; on a remarqué une hernie au côté gauche et des varices à la jambe droite. Le cartilage nasal était brisé. Le corps a séjourné dans l'eau pendant vingtaine de jours.

Le vêtement se composait d'une jaquette en drap bleu marine, d'un gilet et d'un pantalon de la même étoffe, d'une chemise blanche à col droit, d'une cravate à plastron. Les bottines à élastiques étaient rassemblées et les talons étaient à demi usés. La chemise portait le chiffre 8,725 E. D. le caleçon était marqué P. B., la flanelle V. B. Le tout paraissait neuf.

On a trouvé dans les poches : un porte-monnaie vide, un canif, une clé, un mouchoir portant les initiales A. B., et enfin un carnet à couverture noire rempli d'adresses.

Ce dernier objet permettra certainement à la justice d'établir l'identité du corps. On présume que l'assassiné devait être un homme d'affaires et qu'il occupait particulièrement de la vente des fonds de commerce.

Une particularité qui n'a pas échappé à la police, c'est l'accoutrement bizarre que nous venons d'énumérer.

On a remarqué en effet que les pièces de linge sont de marques différentes et ne paraissent pas, d'après leurs mesures, avoir appartenu au défunt.

Comme on le voit, ce crime est des plus mystérieux et si le service de la sûreté de Paris ne vient point en aide au parquet de Versailles, il est fort probable que le mystère ne sera jamais éclairci.

Le cadavre n'ayant pu être conservé à la morgue d'Argenteuil, on ne se trouvant point les appareils nécessaires, on a dû procéder, sur l'état de décomposition dans lequel il se trouvait, à l'inhumation du corps. Or, cette opération a été effectuée hier et le commissaire de police a omis de faire photographier la victime, ce qui rendra beaucoup plus difficiles et les investigations de la police et la reconnaissance du corps.

DOUBLE ASSASSINAT Brest, 23 mai.

Samedi soir un double assassinat a été commis au village de Laminor, commune de Taule, près Morlaix.

La veuve Tanguy, âgée de 79 ans, et sa fille âgée de 39 ans, ont été assommées par un individu qui a fouillé les armoires et volé de l'argent.

Le crime a été découvert seulement hier matin.

LE DRAME DE REIMS Meurtre et Suicide Reims, 23 mai.

Un drame sanglant s'est déroulé hier matin à Reims.

Vers dix heures, le nommé Lalloy s'étant rencontré avec sa maîtresse, la dame S..., dans un terrain vague, situé près de la rue Boucher-de-Perthes, a tiré sur elle plusieurs coups de revolver.

La malheureuse, atteinte de deux balles dans la région du cou et d'une troisième dans le bras gauche, tomba sur le sol, mortellement frappée.

Le meurtrier, tournant ensuite son arme contre lui-même, se logea une balle dans la tête.

Lalloy et sa victime ont été transportés à l'Hôtel-Dieu, où l'assassin a succombé peu de temps après son arrivée.

Le Parricide d'Etrœungt

CONDAMNATION A MORT

Lille, 23 mai.

La cour d'assises du Nord vient de juger une affaire de parricide qui a eu un grand retentissement dans la région.

Rappelons les faits : Un octogénaire, M. Hector Lebeaux, habitait avec sa femme à Etrœungt (Nord) une maison où il vivait à l'abri du besoin. Quelques revenus personnels et une pension annuelle de mille francs qui leur était servie par leurs enfants constituaient les ressources des deux époux.

Le 22 novembre dernier, la dame Lebeaux qui couchait dans une chambre contiguë à celle où était placée la lit de son mari, se leva vers 7 heures du matin pour l'éveiller; elle l'appela à plusieurs reprises, mais ne recevant pas de réponse, elle s'approcha du vieillard et s'aperçut qu'il était mort.

Le premier examen du cadavre fait très sommairement semblait permettre d'affirmer qu'il avait succombé à une congestion cérébrale, mais l'autopsie ne tardera pas à démontrer que le sieur Lebeaux, surpris dans son sommeil, avait été frappé de coups de poing à la tête, puis étranglé et étouffé dans son lit.

Les recherches de la justice se portèrent successivement sur deux individus de mauvaise réputation, mais une dénonciation vint mettre les magistrats instructeurs sur la trace du véritable assassin. C'était le propre petit-fils de la victime, qui s'appelait Hector Lebeaux, comme son grand-père; il fut arrêté à Paris.

L'accusé qui exerçait à Paris le métier de garçon boucher, travaillait très irrégulièrement et dépensait pour satisfaire ses goûts pour la débauche le peu d'argent qu'il gagnait.

Un mois de novembre, se voyant sans ressources et dans l'impossibilité de donner un livre cours à ses mauvaises passions, il conçut le projet de se rendre à Etrœungt pour voler son grand-père.

Afin de faire face aux frais de son voyage, il vendit moyennant 15 francs des vêtements à une brocanteuse et quitta Paris le 18 novembre; après avoir fait toute la route à pied, il arriva à Etrœungt dans la soirée du 20; il gagna aussitôt la demeure de son aïeul, pénétra dans le jardin attenant à la maison en escaladant un mur et cassant un carreau à la fenêtre d'une buanderie qui donnait sur le jardin, il passa le bras et essaya de faire jouer l'espagnole.

N'ayant pas réussi, il s'introduisit dans l'intérieur de cette buanderie en passant par l'ouverture qu'il avait pratiquée en brisant la vitre, mais il ne put pénétrer dans les autres pièces de la maison; la porte qui y donnait accès étant fermée par un verrou intérieur.

Lebeaux se retira alors par le chemin qu'il avait suivi pour entrer et gagna un bois voisin où il passa la nuit et la journée suivante remettant à la soirée prochaine l'exécution de son terrible projet.

Le lendemain, en effet, vers neuf heures du soir, il s'introduisit à nouveau dans le jardin de la même façon que la veille, puis il monta sur le toit du bâtiment, tenta de pénétrer dans le grenier par une lucarne, mais ses efforts étant demeurés impuissants, il grimpa sur un four en aidant de barreaux garnissant la fenêtre du fournil, et à l'aide d'un instrument en fer, il pratiqua dans un mur épais une ouverture assez large pour livrer passage à un homme.

L'assassin parvint aussi dans la cuisine et de là dans une chambre voisine, où son grand-père était couché, et prit sur une chaise près de lit le gilet dans lequel la victime avait l'habitude de mettre la clef de son coffre-fort et ouvrit ce meuble, dans lequel il prit une bourse contenant environ 400 francs; mais à ce moment, le vieillard s'étant réveillé et s'étant mis à crier un violent coup de poing qui le renversa et, comme il continuait à appeler, Lebeaux lui couvrit la tête d'un édredon et l'étouffa en lui serrant le cou de toutes ses forces.

Quand il vit que sa victime ne donnait plus signe de vie, le meurtrier s'enfuit dans le jardin en escaladant de nouveau le mur pour gagner la campagne. Il se rendit d'abord à Fourmies, puis à Paris, à Dieppe, au Havre, où il dépensa dans des lieux de débauche le produit de son vol; se trouvant de nouveau sans ressources il revint à Paris où, comme nous l'avons dit déjà plus haut, il fut arrêté.

Le parricide a fait l'aveu complet de son crime au cours de l'instruction.

Lebeaux a été condamné à la peine de mort.

Le jugement porte que l'exécution aura lieu à Avesnes.

L'HÉRITAGE LA BOUSSINIÈRE Deux testaments fabriqués. — Experts qui se trompent. — Notaire et autographe faussaires.

Paris, 23 mai.

Aujourd'hui lundi, comparait devant la cour d'assises de la Seine, le notaire Guyard, de Bourg-d'Iré (dans le Jans) et l'autographe Charpentier, de Paris, poursuivis pour la fabrication de deux faux testaments.

Le 10 février 1885, au château des Tilleulles, commune de Saint-Sauveur-de-Fières (Sarthe), mourut un gentilhomme campagnard, M. Adolphe de la Boussinière, laissant 1,500,000 francs de fortune. Par un testament authentique du 9 juin 1880, dont la minute se trouvait chez M. Sessonnot, notaire à Château-Gonthier, il institua comme légataires MM. de Breon, ses neveux, et ne disait mot de son frère, M. Edouard de la Boussinière.

Mais nul ne s'étonna de son silence. Les deux frères, séparés par les idées (Adolphe, monarchiste; Edouard, républicain, forcé de s'expatrier, après le coup d'Etat) ne se voyaient plus depuis longtemps.

MM. de Breon se mirent en possession de l'héritage.

Mais le 12 avril 1886, le président du tribunal civil de Segré recevait, par la poste, deux testaments olographes signés « Adolphe de la Boussinière », datés des 13 et 14 janvier 1884, donc postérieurs, et qui révoquaient complètement le premier. Les nouveaux donnaient toute la fortune à M. Edouard.

Ces deux testaments furent déposés chez Me Guyard, notaire à Bourg-d'Iré, et vainement les deux Breon, contestèrent, en première instance, en appel, en cassation. La mière instance, en appel, en cassation. Les vérités de leur texte et de leur signature. MM. Gobert savants experts en écritures, solennellement et Belhomme, affirmèrent, « solennellement qu'ils émanaient de M. Adolphe de la Boussinière. »

La fortune passa donc aux mains de M. Edouard. Mais aussitôt celui-ci reçut, par un courrier anonyme, dans lesquelles l'écrivain lui déclarait que les testaments de 1884 étaient faux, et annonçait son intention de réclamer « le moment venu » de l'argent, comme prix de son silence.

Une des lettres ajoutait : « Au besoin, je dirai tout aux journaux. Du reste, par ce courrier, je fais traite de 20,000 fr. sur M. Guyard, le notaire. »

M. Edouard de la Boussinière remit ces

missives au parquet. Or, on ne tardait pas à apprendre de M. Guyard lui-même que la traite de 20,000 francs avait été effectivement tirée, qu'elle portait une acceptation signée faussement de son nom, et qu'elle devait sortir de la plume de Charpentier.

Celui-ci, le 2 février dernier, est arrêté. Il convient de la traite, se reconnaît l'auteur de la correspondance envoyée à M. Edouard de la Boussinière, et dit de plus : « C'est moi qui ai fabriqué les testaments de 1884, sur la demande de Me Guyard. »

On arrête alors ce dernier. Il ne conteste pas la chose, seulement prétend les avoir fait confectionner pour remplacer des testaments semblables que lui avait confiés M. Adolphe de la Boussinière et qu'il avait perdus.

Le parquet hoche la tête et réplique : « Non, non, vous aviez intérêt à ce que M. Edouard fût héritier. Dans un différend précédent qu'il avait eu à propos de la succession de sa sœur, comme l'argent lui manquait, vous lui avez offert de prendre à votre charge les frais du procès, sous condition qu'il partagerait avec vous la bénéfices à obtenir. Vous lui avez fait même proposition lors du procès avec M. de Breon, il l'a acceptée et vous a versé 600,000 francs. »

Voilà dans quelles conditions apparaît l'affaire.

Reste, pourtant, à élucider le motif des façons d'agir de Charpentier.

Selon l'accusation, sa conduite s'explique ainsi : Il n'avait touché que 300 francs pour les faux testaments. Quand il sut la fortune que ces testaments mettaient en jeu, il voulut une part plus grosse, il soufrit différentes sommes au notaire, puis, celui-ci faisant mine de résister, il se tourna vers M. Edouard de la Boussinière qui croyait M. Adolphe de la Boussinière et qu'il avait complice.

Mais il se trompait. Jamais un instant ce dernier n'a été soupçonné.

Charpentier et le notaire ont pour avocats respectifs M^{rs} De nange et Decori.

Le siège du ministère public sera occupé par M. l'avocat général Cruppi.

Me Barbonx défendra les intérêts de la famille de Breon qui se porte partie civile.

A L'AUDIENCE

Paris, 23 mai.

L'affaire du faux testament de M. de la Boussinière a commencé aujourd'hui, devant le tribunal de la Seine.

Le notaire Guyard prétend qu'il a simplement fait reproduire par Charpentier le testament qu'il avait égaré.

L'arrêt sera rendu demain.

PENDAISON DE DEEMING Melbourne, 23 mai.

L'exécution de l'assassin Deeming, ce criminel original qui avait enfoncé plusieurs de ses victimes, notamment sa femme et ses enfants, dans des caisses cimentées, placées ensuite au milieu de murailles tant en Angleterre qu'en Australie, a eu lieu hier matin, à dix heures précises, à Melbourne.

Le shérif, accompagné du gouverneur de la prison, est monté sur l'échafaud. L'accusé a été amené aussitôt après.

Deeming paraissait trembler légèrement. En arrivant au pied de l'échafaud, il a secoué deux fois la tête.

Le shérif a demandé au condamné s'il avait quelque communication à faire. Deeming a répondu simplement : « Que le Seigneur reçoive mon âme ! »

L'aumônier ayant récité les prières, on a tiré le verrou de la plate-forme, et Deeming est tombé dans le vide.

La corde mesurait 7 pieds 5 pouces. La mort a été instantanée.

Depêches Diverses

ARRÊSTATION D'ASSASSINS Tours, 23 mai.

L'instruction poursuivie depuis quelque temps par le parquet de Chinon, sur l'assassinat d'un vieillard, le nommé Barillet, de Saint-Jacques, vient d'aboutir.

Deux jeunes gens viennent d'être arrêtés, ce sont les nommés Galat et Gouat, habitant une commune voisine.

Les inculpés ont fait des aveux complets. Le vol avait été le mobile du crime, mais les assassins ont déclaré n'avoir trouvé que quinze centimes dans la maison de la victime.

L'AFFAIRE DEACON Nice, 23 mai.

On assure que M. Deacon, condamné à un an de prison par la cour d'ass

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE MAROC ET L'ITALIE

Paris, 23 mai.

Le « Matin » publiera demain un article au sujet du Maroc et de la politique italienne dans les derniers incidents. Au moment de l'affaire du Touat, il résulte des renseignements du « Matin » que l'Italie demanda formellement à l'Angleterre d'envoyer une note diplomatique à la France pour lui interdire toute ingérence dans les affaires du Maroc et de la frontière algérienne.

TROUBLES DANS LE NORD

Valenciennes, 23 mai.

Une bagarre terrible a éclaté hier à Anzin, vers minuit, dans un estaminet de la route de Saint-Amand, entre les ouvriers français et les ouvriers belges. Les chaises volaient en l'air. Le nommé Bronsart qui est l'amant de la cabaretière a tiré trois coups de revolver pour dégager la place. Trois personnes furent blessées assez grièvement. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

M. CAVAINAC A BREST

Brest, 23 mai.

M. Cavaignac a visité aujourd'hui les cuirassés en achèvement, le « Dupuy de Lôme » et le « Neptune ». Il s'est ensuite rendu au « Borda ».

ATTENTAT A LA DYNAMITE

Bayonne, 23 mai.

La nuit dernière à Hendaye on a tenté de faire sauter à la dynamite une propriété appartenant à M. Durruy. Une cartouche de dynamite a éclaté, une autre a été trouvée dans la remise attenante à la maison, elle n'avait pas éclaté, la mèche ayant été mal allumée.

INCENDIAIRES ARRÊTÉS

Paris, 23 mai.

Souguilli et sa femme, propriétaires du fond d'épicerie qui a brûlé vendredi, rue des Trois-Couronnes, ont été arrêtés dans la soirée.

SEPT JEUNES FILLES NOYÉES

Zurich, 23 mai.

Les pensionnaires de l'institut Warmbach, près de Lachen, canton de Schwitz, faisaient ce matin une excursion sur le lac de Zurich, lorsque le bateau coula. Sept jeunes filles ont été noyées.

UN ÉBOULEMENT

Paris, 23 mai.

Quatre artilleurs qui faisaient une tranchée devant le fort d'Aubervilliers ont été tués cette après-midi par un éboulement.

LES MARCHANDS DE VINS

Paris, 23 mai.

Ce matin a eu lieu, à la Bourse du commerce, l'ouverture du congrès annuel du syndicat général du commerce en gros des vins et spiritueux de France.

LA DETTE PORTUGAISE

Paris, 23 mai.

Un accord relatif au règlement de la dette portugaise vient d'être conclu.

LES MINEURS DE DURHAM

Durham, 23 mai.

Les mineurs vont lancer un manifeste déclarant qu'ils continuent la grève et rejettent sur les patrons la responsabilité de cette décision.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicain du 11^e arrondissement. — Les commissions sont convoquées pour mardi, 24 mai, à 8 heures 1/2 du soir, au siège, 78, rue de la Charité. Ordre du jour très important.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Groupe rationaliste de la morale positive (Libre-Pensée de Lyon). — Hier a eu lieu dans la salle du Groupe, coquettement décorée à cet effet, une conférence anti-cléricale faite par le docteur Delmorez, qui a su, par son éloquence habituelle, charmer l'auditoire; après la conférence, une tombola devait terminer la fête, mais un avis du commissaire de police, arrivé à la dernière heure, nous en a interdit le tirage jusqu'à nouvel ordre.

Harmonie du Rhône. — Répétition générale ce soir mardi, en vue de la sortie de dimanche, 29 mai. Présence absolument obligatoire.

Fanfane des amis réunis. — Dimanche, 29 mai, sortie d'été sur Crépieux. Départ du siège à 1 heure 1/2 précise.

Syndicats du bâtiment. — Les délégués à la fédération du bâtiment sont convoqués pour mercredi 25 courant, à 8 heures du soir, au syndicat des menuisiers, 176, avenue de Saint-Jean.

Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/4. — Monsieur Chasse.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Pays de l'or.

Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/4. — Monsieur Chasse.

Concerts - Bellecour. — Ce soir mardi, à 8 heures 1/2, grande fête artistique.

Première partie. — 1. 3^e Marche aux Flambeaux (Meyerbeer). — 2. A. Ronde de Saint-Cécile (Gounod). — 4. Callistrô, suite d'orchestre (Chaminade).

Deuxième partie. — 1. Gwendoline, ouverture, 1^{er} and. à Bellecour (Chabrier). — 2. Rigolotto, grande fantaisie pour clarinette, exécutée par M. Pourtau (Bass). — 3. Le Bal Masqué, grande fantaisie (Verdi). — 4. Marche Hongroise (Berlioz).

Orchestre de la ville (60 exécutants) sous la direction de A. Luigini.

Prix d'entrée: 1 fr. — Domain grand concert. Prix d'entrée, 50 c.

Casino. — Ce soir, les Castagna, des Folies-Bergères de Paris; les Dowal, du Nouveau-Cirque; Rosenstels; Rose Pompon, etc.

Concert National, concerts Gambetta, 85 (ancienne brasserie Corcompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert.

Brasserie Fritz Hoffner. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argus). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Spectacle varié.

TAVERNE DU DRAGON

LYON. — Rue Lafont, 16. — LYON (A côté du Grand-Théâtre)

BIÈRE DE MUNICH très renommée

Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Éclairage électrique, sonnette de l'entrée).

Eaux minérales naturelles

Françaises et Étrangères. Entrepôt général: E. MAUGUIN LYON, 5, place des Célestins, 5, LYON (angle de la rue des Archers)

Concessionnaire des eaux d'Evian-les-Bains (Source CACHAT), en bonbonnes de 10 et 25 litres.

PULVÉRISATEUR

PERFECTIONNÉ. Consist totalement en cuivre rouge renforcé, pompe intérieure ou extérieure, mouvement en haut ou en bas.

PRIX COMPLET 12 litres... 25 fr. 14 » 30 fr.

BERNUS, 4, Rue Penthévre, LYON

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

Troisième Journée de Concours

Cette journée qui clôt la première période du concours a attiré un grand nombre de tireurs de la région. Aussi le déjeuner a-t-il été des plus animés, réunissant une cinquantaine de convives parmi lesquels nous remarquons à la table d'honneur, MM. Gaudet, président de la Société de Tournus, D^r Girard, président de la Société de Dijon, Verpillière, Clerc, directeur de la Société de Rive-de-Gier, Mercier, de Paris, Ginot de Vienne, etc.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, orageux, vent variable.

Nécrologie. — M. Amable Debax, lieutenant au 68^e de ligne, détaché aux affaires indigènes, à Djelfa (Algérie), vient de succomber, à peine âgé de 32 ans, à un mal foudroyant, dont on ne connaît point encore la nature.

Le lieutenant Debax était le fils aîné du préfet de l'Ain.

Hier matin, à dix heures, un accident dont les suites seront sans doute mortelles pour un des blessés, s'est produit sur le territoire de la commune de Curis-au-Mont-d'Or.

Dans un champ, où MM. Lapalus fils et Charrier étaient occupés à extraire de la terre, un éboulement s'est produit tout à coup, ensevelissant en partie les deux journaliers.

Aux cries poussés par l'une des victimes, M. Chanrion, des voisins vinrent à leur secours.

Chanrion, lui, avait pu faire un brusque saut en arrière, évitant ainsi l'énorme amas de terre.

Il put être retiré sans grandes contusions, après une heure de travail. Moins heureux que lui, son camarade Lapalus, avait disparu sous un éboulement de trois mètres cubes.

Malgré la promptitude des secours, il a été retiré dans un triste état; l'énorme poids lui avait broyé la poitrine et fait de nombreuses blessures à la tête.

La congestion que le manque d'air avait occasionnée avait fait de rapides progrès et lorsqu'on voulut la combattre, des flots de sang sortaient par le nez et la bouche du malheureux jeune homme.

Le docteur Rondet, de Neuville, appelé immédiatement, a prodigué des soins empressés à Lapalus, qui a été transporté à son domicile.

Son état très grave, est considéré comme désespéré.

La victime, âgée de 20 ans, était très aimée et estimée dans le pays.

Ce dramatique accident a vivement impressionné les habitants de la commune de Curis.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 24 Mai 14^e jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil lever, 4 h. 9; coucher 7 h. 45.

Grève du gaz. — Les commissions des six arrondissements sont convoquées pour aujourd'hui mardi, à 8 heures 1/2 du soir, au syndicat de l'épicerie, 1 place des Terreaux.

L'affaire de la rue Marignan. — On parlait hier à la Guilloitière d'une singulière affaire qui s'était passée dans l'après-midi rue Marignan. D'après les racontars un restaurateur avait à demi assommé un de ses clients.

Tout ceci était singulièrement exagéré; voici, réduit à ses justes proportions, l'accident auquel il est fait allusion. Vers trois heures de l'après-midi, un aveugle, mendiant de profession, le nommé Lucien Barthélémy, âgé de 36 ans, se présentait chez M. Paypon, logeur, 1, rue Marignan et demandait une chambre.

Le voyant ivre, le logeur refusa de le recevoir, l'autre insista, une bousculade se produisit et bientôt Barthélémy, peu solide sur ses jambes roula à terre.

Malheureusement sa tête porta sur le rebord du trottoir et il se fit au front une large blessure qui lui déchira le cuir chevelu sur une longueur de plusieurs centimètres.

monnayeurs qui était composée de Charryer, Fachard, Boyer et de la femme Ruillière; ces trois derniers ont été, on le sait, condamnés au mois de décembre dernier par la cour d'assises de Montbrison.

Il se pourrait que de nouvelles révélations amenent bientôt des arrestations parmi les anarchistes stéphanois.

S'il en était ainsi, Ravachol ne pourrait pas passer devant les prochaines assises.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 23 mai 4 heures soir: Hauteur du baromètre: 764. — Température: +19.8. — Direction du vent: O. — Maximum de température dans les 24 heures: +22. — Minimum de température dans les 24 heures: +11.

Situation générale. — Les pressions supérieures à 765, ont disparu du continent et la baisse est très rapide en France. Les vents dominent de l'Ouest et le temps devient chaud avec ciel nuageux. En Algérie, les pressions se maintiennent à 765 et vont probablement s'étendre à l'Espagne et la Méditerranée.

Dernière heure. — La baisse a continué et atteint 7 millimètres à Valenciennes, 3 à Paris. Le baromètre remonte au contraire en Gascogne et en Provence. Les hauteurs sont de 761 à Brest, 765 à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, orageux, vent variable.

Le crime de la Varizelle. — Le Bandit de Quatre-Aigues. — Saint-Etienne, 23 mai.

M. Rageys a entendu ce matin, en qualité de témoin, l'ancienne maîtresse de Fachard, qui fut condamné en même temps que la femme Ruillière, maîtresse de Ravachol, pour complicité dans le pillage de la maison Loy.

Le témoignage de cette personne était relatif au crime de la Varizelle. Une demoiselle Périer, entendue samedi, avait dit à l'instruction que la maîtresse de Fachard lui avait parlé de Ravachol et lui avait dit de tenir de ce dernier qu'il était l'assassin du « Petit Bon Dieu ». Cette dernière a naturellement bien voulu tenir ce propos à la fille Périer.

Samedi encore, la fille Périer avait été entendue et confrontée avec une marchande de meubles de la rue de Lyon, à propos du fait suivant.

Certain jour que la maîtresse de Fachard et la fille Périer étaient allées dans son magasin, cette dernière lui aurait dit: « Je vous iurerais bien pour avoir votre montre! » ce à quoi elle aurait répondu: « Vous feriez donc comme Ravachol? »

On le voit, il s'agit là de cancanes rapportés et aussitôt démentis, et qui n'ont, en tout cas, aucune importance.

Nous devons ajouter que la femme de Franpon, l'anarchiste arrêté pour complicité dans le crime de la rue de Rome, a aussi été interrogée sur l'emploi du temps de son mari dans la soirée du 29 juillet 1891, elle a répondu qu'il était couché.

Ce soir, en vertu d'une commission rogatoire de M. Rageys, juge d'instruction, M. Robin, commissaire de police du 3^e arrondissement, a entendu M. Goutelle, employé d'un grand magasin de vêtements de notre ville, qui reconnaît un pantalon de Ravachol pour l'avoir lui-même vendu.

Ce pantalon a été vraisemblablement acheté par Béala, mais Goutelle ne saurait affirmer, bien qu'on lui ait montré le portrait du complice de Ravachol.

La reprise de l'instruction du crime de la Varizelle remet en question les relations qui ont existé entre la bande de Ravachol et la bande de Boyer, le bandit de Quatre-Aigues.

Une enquête semble établir que ces deux bandes avaient une organisation distincte, mais qu'elles étaient associées pour l'exécution de certains projets, concertés entre leurs chefs, et pour lesquels elles avaient besoin d'un concours réciproque.

Après l'arrestation de Boyer, pour les vols de sachets, on se rappelle qu'il fut accusé d'avoir fait brûler sa femme dans un four et que des recherches furent entreprises.

Cette affaire délia les langues dans toute la région, où le sinistre bandit était redouté, et on le désigna formellement comme l'auteur du crime de la Varizelle.

Aujourd'hui, on accuse Ravachol. Il paraît probable que si Ravachol est l'auteur de ce double assassinat si froidement et si habilement consommé, c'est Boyer qui l'a aidé et, tout au moins, lui a fourni les indications nécessaires; car il connaissait bien la campagne et les villages qui environnent Terrenoire et avait en des rapports d'affaires avec le « Petit Bon Dieu ».

D'un autre côté, les indices recueillis après la découverte du crime concordent pour montrer qu'il n'y a eu qu'un seul assassin.

En effet, si le meurtrier eût été secondé, il n'eût pas laissé fuir la servante Annette, qui ne fut rejointe que sur la route et tuée devant le café Ravat, où son cadavre fut retrouvé le lendemain, revêtu seulement d'une chemise.

La servante et Jean-Baptiste Rivolier couchaient dans la même chambre, dans des lits placés côte à côte. Si les meurtriers avaient été seulement deux, les vieillards eussent été tués en même temps.

Ainsi donc, pour la perpétration même du crime, il n'y a eu qu'un coupable. Est-ce Ravachol? Est-ce Boyer? N'est-ce ni l'un ni l'autre? C'est ce que l'on tâchera d'établir.

Saint-Etienne, 23 mai.

L'instruction du crime de la Varizelle a fait découvrir que Ravachol était le chef de la fameuse bande de voleurs et de faux-

— J'arrivais confiant, heureux, plein d'espérance. Cette parole m'a glacé le cœur, madame. Sans cette parole, votre fille serait déjà dans vos bras. Quoi! s'interrompt-il avec un chahour nouvelle, cette pensée est venue la première de toutes! Avant même d'avoir vu votre fille, votre unique enfant, l'orgueil parlait déjà plus haut en vous que l'amour! la grande dame me montrait son écusson quand je cherchais le cœur de la mère! Je vous le dis, j'ai peur; parce que je ne suis pas femme, moi, madame, mais parce que je comprends autrement l'amour des mères, parce que si l'on me disait: « Votre fille est là; votre fille, l'enfant unique de l'homme que vous avez adoré, elle va mettre son front dans votre sein, vos larmes de joie, vont se confondre... » si l'on me disait cela, madame, il me semble que je n'aurais qu'une pensée, une seule, qui me rendrait ivre et folle, embrasser, embrasser mon enfant!

— La princesse pleurait, mais son orgueil ne voulait point laisser voir ses larmes.

— Vous ne me connaissez pas, dit-elle, et vous me jugez.

— Sur un mot, oui, madame, je vous juge. S'il s'agissait de moi, j'attendrais, il s'agit d'elle, je n'ai pas le temps d'attendre.

« Dans cette maison où vous n'êtes pas la maîtresse, quel sera le sort de cette enfant? Quelles garanties me donnerez-vous contre votre second mari et contre vous-même? Parlez: ce sont des questions que je vous adresse. Quelle vie nouvelle avez-vous préparée? Quel bonheur aurez en échange du bonheur

LA GRÈVE DU GAZ

Les infatigables membres du syndicat de la grève du gaz avaient organisé hier une conférence à la brasserie Croix-Paquet.

Dans la salle, qui était trop petite pour les assistants, nous avons remarqué MM. Méra, Vignot, Sarin, élus au premier arrondissement, Égout et Koch, anciens conseillers municipaux. M. Chavent, retenu à la mairie, s'était fait excuser.

Le bureau était composé de MM. Pouillé, président; André et Monavon, assesseurs. Tous les membres du syndicat des différents arrondissements assistaient aussi à la conférence faite par M. Fournier.

L'orateur a traité de la campagne du gaz au point de vue financier.

M. Pallières, président de la commission de la grève, a, dans une intéressante causerie, su captiver l'auditoire. En terminant, il a adjuré les consommateurs de se joindre à eux dans la lutte du faible contre le fort, du juste contre l'odieusement.

Les paroles de M. Pallières ont été applaudies.

M. Méra, conseiller municipal, a parlé au nom de ses collègues qui, à l'unanimité, soutiendront l'intérêt des consommateurs de gaz quand viendra au conseil le rapport sur les adhésions à la grève.

Après quelques paroles de MM. Laupies, Mestrallet et Vignot, le bureau a nommé comme membres adjoints de la commission de propagande dans le premier arrondissement MM. Jumeaux, rue des Capucins; Perret, place d'Albon; Ranlin et Julien, rue Romarin; Neveu, rue Royale; Desvignes, Grande-Côte et Arnaud, rue Terme.

— Mademoiselle de Nevers est la plus riche héritière de France. Quant on croit tenir cette proie, on peut bien se débattre. Je vous ai compris, monsieur, beaucoup mieux que vous ne le pensez.

Autre tête-à-tête

Ils étaient au bout de la charmille qui rejoignait l'aile de Mansard. La nuit était fort avancée. Le bruit joyeux des verres qui se choquaient augmentait à chaque instant; mais les illuminations palissaient, et l'ivresse même, dont la raquette voix commençait à se faire entendre, annonçait la fin de la fête.

Du reste, le jardin était de plus en plus désert. Rien ne semblait devoir troubler l'entretien de Lagardère et de Mme la princesse de Gonzague.

Rien n'annonçait non plus qu'ils dussent tomber d'accord. La fierté révoltée d'Aurore de Caylus venait de porter un coup terrible, et dans ce premier moment, elle s'en applaudissait. Lagardère avait la tête baissée.

— Si vous m'avez vue froide, monsieur, reprit la princesse avec plus de hauteur encore, si vous n'avez point entendu sortir de ma poitrine ce cri d'allégresse dont vous m'avez parlé avec tant d'emphase, c'est que j'avais tout deviné. Je savais que la bataille n'était point finie, et qu'il n'était pas temps de chanter encore victoire. Dès que je vous ai vu, j'ai eu le frisson dans les veines. Vous êtes beau, vous êtes jeune, vous n'avez point de famille; votre patrimoine, ce sont

vos aventures; l'idée vous devait venir de faire ainsi fortune tout d'un coup.

— Madame, s'écria Lagardère qui mit la main sur son cœur, celui qui est là-haut me voit et me venge de vos outrages.

— Osez donc dire, repartit violemment la princesse de Gonzague, que vous n'avez pas fait ce rêve insensé?

Il y eut un long silence. La princesse défiait Henri du regard. Celui-ci changea par deux fois de couleur. Puis il reprit d'une voix profonde et grave:

— Je ne suis qu'un pauvre gentilhomme. Suis-je un gentilhomme? Je n'ai point de nom; mon nom me vient des murailles ruinées où j'habitais mes nuits d'enfant abandonné. Hier, j'étais un prosaïque. Et pourtant vous avez dit vrai, madame: j'ai fait ce rêve, non point un rêve insensé, j'ai fait un rêve radieux et divin. Ce que je vous avais annoncé d'hui, madame, était, hier encore un mystère pour moi; je m'ignorais moi-même.

La princesse sourit avec ironie.

— Je vous le jure, madame, continua Lagardère, sur mon honneur et sur mon amour!

Il prononça ce dernier mot avec force. La princesse lui jeta un regard de haine.

— Hier encore, poursuivit-il, Dieu m'est témoin que je n'avais qu'une seule pensée, rendre à la veuve de Nevers le dépôt sacré qui m'était confié. Je dis la vérité, madame, et peu m'importe d'être cru, car je suis le maître de la situation et le souverain juge de la destinée de votre fille. Dans ces jours de fatigue et de lutte, avais-je eu le loisir d'interroger

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS-ROYAL

— Avez-vous donc méfiance de moi? murmura la princesse.

— Vous avez dit ce matin, madame, j'étais là, caché dans la foule, je l'ai entendu, vous avez dit: « Ma fille n'eût-elle oublié qu'un seul instant la fierté de sa race, je volerais mon visage et je dirais: Nevers est mort tout entier! »

— Dois-je craindre?... voulez interroger la princesse en francant le seuil.

— Vous ne devez rien craindre, madame! La fille de Nevers est restée, sous ma garde, pure comme les anges du ciel.

— Eh bien! monsieur, en ce cas...

— Eh bien! madame, si vous ne devez rien craindre, moi, je dois avoir peur.

La princesse se mordit la lèvre. On pouvait voir qu'elle ne contiendrait pas longtemps désormais sa colère. Lagardère reprit:

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Anoge, employé rue Longue, 35, et Mlle Demureg, couturière, quai de la Pécherie, 42. — M. Lagné, confiseur, rue Victor-Hugo, 35, et Mlle Jouffroy, employée, quai Saint-Vincent, 46. — M. Roux, tisseur, rue François-Assises, 4, et Mlle Mignot, commerçante, quai de Bondy, 4. — M. Simon, tisseur, place Colbert, 9, et Mme Barret, caféière, rue Terme, 25, et Mlle Moussey, couturière, rue Terme, 25. — M. Mounier, pâtissier, montée Saint-Sébastien, 40, et Mlle Collard, couturière, rue de la Tour-du-Pin, 2. — M. Vollelin, employé de banque, rue de la Pyramide, 77, et Mlle Duc, maillieuse, rue du Commerce, 36. — M. Preher, chapelier, cours Morand, 21, et Mlle Chambonnet, sans profession, à Oullins. — M. Poirier, passementier, rue de l'Alma, 2, et Mlle Roux, repasseuse, rue de l'Alma, 4. — M. Carré, employé, quai de Bondy, 8, et Mlle Bony, brodeuse, rue des Marronniers, 8. — M. Peignaud, teinturier, place de Serin, 8, et Mlle Chizelat, gantière, chemin de Serin, 2. — M. Montcauqui, garçon d'hôtel, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3, et Mlle Mathelin, sans profession, rue Pierre-Corneille, 107. — M. Bitrix, employé de commerce, à Saint-Bonnet-de-Mure, et Mlle Cochard, sans profession, quai Saint-Clair, 2. — M. Braissard, avocat, à Ancey, et Mlle Couturier, sans profession, quai Saint-Vincent, 26. — M. Delorme, employé, rue Garibaldi, 129, et Mlle Delphin, confectio-nneuse, rue Vieille-Monnaie, 33. — M. Lagier, employé, cours Herbouville, 21, et Mlle Cusin, couturière, montée Saint-Sébastien, 22. — M. Favre, emballer, rue des Capucins, 22, et Mlle Traclet, dégraisseur, rue d'Alsace, 19.

Deuxième arrondissement. — M. Collavet, garçon de chambre, à Grenoble, et Mlle Obstancias, caféière, rue Bellecordière, 10. — M. Michaud-Larivière, rue de Condé, 21, et Mlle Baudrand, sans profession, rue de Condé, 21. — M. Montel, comptable, rue de Marseille, 32, et Mlle Chapus, sans profession, rue de Marseille, 32. — M. Déblaker, maillieuse, rue Thomassin, 14, et Mlle Guerrier, couturière, grande rue de la Guillotière, 120. — M. Portier, tourneur, rue Victor-Hugo, 62, et Mlle Mehner, couturière, rue Passet, 45. — M. Pascal, électricien, rue François-Dauphin, 16, et Mlle Briant, sans profession, rue du Plat, 3. — M. Degret, liquoriste, à Vienne, et Mlle Astier, sans profession, rue Delandine, 37. — M. Terru, cultivateur, à Saint-Jeune-d'Ay, et Mlle Girard, domestique, place des Jacobins, 6. — M. Maria-Cudras, employé de commerce, rue Franklin, 49, et Mlle Lerda, sans profession, place Bellecour, 26. — M. Bordet, cocher, rue de la République, 52, et Mlle Grosset, femme de chambre, rue de la République, 52. — M. Bely, clerc d'avoué, rue Daboiss, 25, et Mlle Hahsiger, rue Jean-de-Tourmes, 15. — M. de Bonnavie de Pognat, à Anhat, et Mlle de Vergotte de Lanotte, sans profession, à Vignolles. — M. Clavel, domestique, place de la Bourse, 2, et Mlle Dulpierre, domestique, à Vinsy. — M. Coste, cocher, place Bellecour, 27, et Mlle Michel, sans profession, à Fontaines-sur-Saône. — M. Niermont, cocher, rue du Peyrat, 2, et Mlle Jamet, cuisinière, rue du Peyrat, 2. — M. Carré, employé, quai de Bondy, 8, et Mlle Bony, brodeuse, rue des Marronniers, 8. — M. Lalogue, gardien de la paix, rue Molière, 97, et Mlle Charnier, dessinateur, quai de la Charité, 22. — M. Moyroux, fabricant d'instruments de musique, quai de la Charité, 40, et Mlle Gacon, couturière, place Saint-Paul, 5. — M. Poulet, employé de commerce, à Vienne, et Mlle Genin, sans profession, à Sérézin. — M. Peytoud, sans profession,

place Grollier, 5, et Mme Bondat, sans profession, quai de la Guillotière, 25. — M. Thomas, menuisier, rue Franklin, 11, et Mlle David, cuisinière, rue Franklin, 6. — M. Lagné, confiseur, rue Victor-Hugo, 95, et Mlle Jouffroy, employée, quai Saint-Vincent, 46. — M. Redon, tourneur, cours du Midi, 26, et Mlle Raux, corsetière, rue Delandine, 37. — M. Berthaux, horloger, rue Ferrandière, 24, et Mlle Strimater, s. p., rue Ferrandière, 24. — M. Claveloux, coiffeur, à Saint-Etienne, et Mlle Pouchot, couturière, cours Charlemagne, 14. — M. Martel, employé, impasse Gerland, 7, et Mlle Moleite, domestique, rue des Asperges, 60. — M. Schaan, employé de commerce, avenue de Saxe, 183, et Mlle Cottarel-Chambroland, couturière, rue Dunoier, 6. — M. Moraillon, cuisinier, rue Mazenod, 69, et Mlle Chatelain, lingère, rue Mazenod, 69. — M. Montouqui, garçon d'hôtel, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3, et Mlle Mathelin, sans profession, rue Pierre-Corneille, 107. — M. Drevelon, sans profession, rue Saint-Michel, 23, et Mlle Delphinay, sans profession, rue Saint-Michel, 23. — M. Genin, employé de commerce, rue Chevrel, 40, et Mlle Battandier, sans profession, à Lachavanne. — M. Saint-Cyr, docteur, à Givors, et Mlle Goyard, sans profession, place du Pont, 13. — M. Lebreux, camionneur, rue Vendôme, 286, et Mlle Néel, cuisinière, rue Montesquien, 87. — M. Lambort, employé de chemin de fer, cours Vitton, 70, et Mlle Pernot, repasseuse, à Beaune. — M. Revol, marchand de vins, rue Vendôme, 324, et Mlle Jarray, ménagère, rue Sébastien-Gryphe, 26. — M. Magnin, chapelier, quai de la Pécherie, 2, et Mlle Maillet, couturière, rue Clos-Suiphon, 36. — M. Despatin, coupeur, rue de la Madeleine, et Mlle Chavet, modiste, à Lyon. — M. Romégnon, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 83, et Mlle Devaux, couturière, cours La-

fayette, 81. — M. Long, jardinier, chemin de Vénissieux, 57, et Mlle Moulin, cuisinière, à Annonay. — M. Clavel, employé, grande rue de la Guillotière, 22, et Mlle Bruneau, brodeuse, cours Morand, 47. — M. Portier, tourneur, rue Victor-Hugo, 62, et Mlle Mehner, couturière, rue Passet, 45. — M. Gamel, restaurateur, rue Pierre-Corneille, 173, et Mlle Pougel, sans profession, rue Pierre-Corneille, 173. — M. Faroud, voyageur de commerce, rue de la Madeleine, 8, et Mlle Bidon, couturière, rue Crauzat. — M. Parrier, employé de commerce, rue de Marseille, 79, et Mlle Serrepy, sans profession, rue de Marseille, 79. — M. Lalogue, gardien de la paix, rue Molière, 97, et Mlle Charnier, dessinateur, quai de la Charité, 22. — M. Chonier, ébéniste, route de Grenoble, 56, et Mlle Chausson, ouvrière en robes, à Dijon. — M. Murat, charrou, route d'Heyrieu, 140, et Mlle Guineton, sans profession, à St-Pierre-d-Boeuf. — M. Louridion, menuisier à Miribel, et Mlle Vermet, repasseuse, rue Villeroi, 11. — M. Peytoud, sans profession, place Grollier, 5, et Mme vve Faure-Bondat, sans profession, quai de la Guillotière, 25. — M. Renaud, mécanicien à Oullins, et Mlle Savoye, lingère à Lyon. — M. Coloumb, routier à Bourgoin, et Mlle Marin, cuisinière à Bourgoin. — M. Chardard, typographe, avenue des Ponts, 37, et Mlle Vesseau, sans profession, à Mâcon. — M. Roux, tisseur, rue François-Assises, 4, et Mlle Mignot, commerçante, quai de Bondy, 4. — M. Lagier, employé, cours d'Herbouville, 21, et Mlle Corsin, couturière, montée Sébastien, 22. — M. Mounier, pâtissier, montée St-Sébastien, 10, et Mlle Croillard, couturière, rue de la Tour-du-Pin, 2. — M. Lelias, sabotier à Moulins et Mlle Gay, domestique, rue Saint-Pothin, 15. — M. Berney, employé, grande rue de la Croix Rousse, 46, et Mlle Carriot, sans profession, rue Chariot-

d'Or, 17. — Trillat, employé, rue Perrod, 20, et Mlle Copon, tisseuse à Caluire. — M. Peignaud, teinturier, place de Serin, 8, et Mlle Chizelat, gantière, chemin de Serin, 2. — M. Montet, quimpier, rue du Mail, 26, et Mlle Poix, quimpier, rue du Mail, 26. — M. Croisier-Dezouzière, professeur, rue des Gloriettes, 21, et Mlle Goux, sans profession, à Charbonnières. — M. Billard, jardinier, chemin de Sainte-Foy, 7, et Mlle Julien, épicière, rue Pierre-Corneille, 32, et Mlle Dubost, tourdeuse, à La Tour-du-Pin. — M. Vollerin, employé de banque, rue de la Pyramide, 77, et Mlle Duc, maillieuse, rue du Commerce, 36. — M. Perrin, bourrelier, rue de la Bombarde, 19, et Mlle Rina, domestique, quai des Brotteaux, 2. — M. Périer, employé à Saint-Etienne, et Mlle Blanc, cuisinière à Lyon. — M. Thomay, mécanicien, rue Laporte, 20, et Mlle Minget, institutrice, rue de Paris, 31. — M. Fauvin, employé de commerce, rue Tramadac, 22, et Mlle de Basly, sans profession, à Paris. — M. Mallet, manœuvre, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39, et Mlle Garet, giletère, rue de Bourgoigne, 19. — M. Moyroux, facteur en instruments, quai de la Charité, 40, et Mlle Gacon, place Saint-Paul, 5. — M. Carré, employé, quai de Bondy, 8, et Mlle Bony, brodeuse, rue des Marronniers, n° 8. — M. Roubier, employé, rue de la Quarantaine, 40, et Mlle Robert, brodeuse, à Charly. — M. Aubonnet, manœuvre, rue de la Pyramide, 89, et Mlle André, journalière, rue des Fauteries, 3.

Mlle Germain, lingère, rue Bossuet, 124, et Mlle Clerc, employé, rue Pierre-Corneille, 60, et Mlle Genthon, lingère, à Anjou. — Mlle Perras, apprêteur, rue Suchet, 38, et Mlle Gallon, lingère, rue Ney, 20, et Mlle Fréher, chapelier, rue Vieille-Monnaie, 33, et Mlle Chambonnet, s. p., à Oullins. — M. Guy, cordonnier, rue Tronchet, 57, et Mlle Bris-pinot, cultivateur, à Ampuis, et Mlle Violet, s. p., rue de Vendôme, 103. — M. Clavel, employé, grande rue de la Guillotière, 22, et Mlle Bruneau, brodeuse, rue Robert, 86, et Mlle Baudier, s. p., à Ar-temale. — M. Chauvy, peintre, avenue de Saxe, 110, et Mlle Chaise-Dieu, cannellière, avenue de Saxe, 110. — M. Romégnon, employé de commerce, rue P.-Cornelle, 83, et Mlle Devaux, couturière, cours Lafayette, 81. — M. Delorme, employé, rue Garibaldi, 129, et Mlle Delphin, confectio-nneuse, rue Vieille-Monnaie, 33. — M. Chaux, employé de commerce, rue Curvier, 66, et Mlle Ber-dot, couturière, rue Montgolfier, 37. — M. Perraud, fumiste, rue Curvier, 66, et Mlle Poulait, ouvrière en soie, rue Curvier, 66. — M. Varonot, teinturier, rue Curvier, 178, et Mlle Chevat, vermicolière, rue Curvier, 178.

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

Sixième arrondissement. — M. Billard, jardinier, chemin de Sainte-Foy, 17, et Mlle Julien, épicière, rue Pierre-Corneille, 28. — Perrin, boucher, rue de la Bombarde, 19, et Mlle Rafin, domestique, quai des Brotteaux, 2. — M. Lux, forgeron, cours Vitton, 9.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Rhône
DIRECTION DES POSTES & DES TÉLÉGRAPHES
AVERTESSSEMENT D'ENQUÊTE
(Exécution de la loi du 28 Juillet 1885)
L'Administration des Postes et des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de Lyon à Ecullly et au réseau téléphonique projeté à Ecullly. Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports ou conduits, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 27 mai, déposé à la mairie des communes de Lyon (5ème arrondissement) et d'Ecullly, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations. Lyon, le 2 mai 1892. Le Directeur des Postes et des Télégraphes, PILLON.

RÉGIE D'IMMEUBLES
63, r. République (entresol)
Service spécial pr encaissement des loyers. Tarifs très réduits. Remise immédiate des sommes encaissées.
ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remorsé 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
LYON
L'ent des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNEE
Adressez lettres et demandes au Directeur de l'Établissement de la Grande Fabrique Lyonnaise, 39, quai Perrache, Lyon

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
France par 5 kilos. — Usine à côté de la Gare d'Orléans

MIGRAINES GÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES DE RR. PP. PRÉMONTRÉS
à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina des MIGRAINES, NÉVRALGIES
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes, 6, Rue de la Poutillerie, 6
Envoi 1er cours 3 fr. en timbres ou mandat dans toutes les PHARMACIES.

VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, LYON
Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons
Réparations à Prix réduits
GRAND DÉPÔT DE STORES
Ordinaires et Fantaisie
ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
Prix exceptionnels de bon marche

HOMMES PLUS D'ÉCOULEMENTS.
Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans aucun mal, par l'emploi du SÉL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr BÉREHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j.; c'est merveilleux. Dr Bonchard a déposé dans toutes les pharmacies du monde. Prix: Sél 3 fr. Dragées 3 fr. DÉPÔT GÉNÉRAL: Pharmacie PARLÉY, 110, rue de la République à Lyon. (Bonne) Envoyer contre mandat-poste. Brochure gratuite sur demande à Dr Bonchard et brochure donnée gratis.

AVIS NOLLET
rue Mazarin, n° 42,
achète pardessus, pantalons, vestons, gilets, habits, etc. Il suffit d'envoyer carte postale.
Nota. — Les ventes ont lieu à la même adresse.

DÉPURATIF DU SANG
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET aîné, guérit toutes les maladies contagieuses, toutes les acrétes des humeurs, tous les vices du sang, etc., etc. Ce sirop agit en toute saison et convient à tous les âges. Dépôt unique à Lyon, pharmacie QUET, 5, rue de la Préfecture.
Pomade contre les dartres d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot.
Pomade contre les engorgements, surtout ceux du cou. Prix 2 fr. le pot. (On fait les envois.)

D'UCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des vices urinaux et contagieuses. Ulcères. Électricité.
Traite par correspondance
Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

ECZÉMAS, DARTRES
boutons, plaies, démangeaisons, varicelles, guérison certaine par la Pomade du Dr DAVALON; le pot, 1,50 francs. Dépôt Lyon, pharmacie BUNOZ, place Meissonnier, ex-pl. St-Pierre, et toutes pharmacies.

DISTRIBUTION D'IMPRESSIONS
Impression d'offices
Circulaires, Prospectus
L'adresse: agence FOURNIER, rue Confort, 14.

Grand-Théâtre de Lyon
DIRECTION: PONCET.
Tous les Soirs, à 8 heures, représentation de L'IMMENSE SUCCÈS du Théâtre de la GAITE de Paris
LE PAYS DE L'OR
Opérette-Féerie à grand spectacle en 3 actes et 14 tableaux de MM. CHIVOT et VANLOO, musique de Léon VASSEUR
14 DÉCORS NOUVEAUX DE MM. APY, PARTOL et Cie
500 COSTUMES NEUFS dessinés par CHOUBRAC exécutés par LANDOLF et PISCOT de Paris
AU 7e TABLEAU
GRAND BALLET DES COURSES
Régé et dansé par NATTA, Mlles MONGE, TOSI et les Dames du Corps de Ballet
AU 9e TABLEAU
Les CHUTES du NIAGARA
Traversées en bicyclette par la Fille Blondin (Mlle DOUX)

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON
ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & CIE
Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE
BOIS à BRULER
Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur. Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service. A vendre en bloc: immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains. Pour tous renseignements, s'adresser sur nos chantiers du quartier Grolee ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et de Ponsonnat, lieu dit Prés de la Guillotière.

BOURSE DE LYON Du 23 Mai 1892
FONDS D'ÉTAT
1/2 Français... 98 50
An perpétuel... 98 50
3 ans... 98 50
4 1/2 1883... 105 20
Italie 5 0/0... 91 65
Espagne 4 0/0 ext... 64 75
Régie 4 0/0... 64 75
Autriche 4 0/0... 64 75
Russie 5 0/0 62... 64 75
Obligations
Ville de Lyon... 101 50
V. de Paris 1860... 101 50
1865... 101 50
1870... 101 50
1875... 101 50
1880... 101 50
1883... 101 50
1885... 101 50
1888... 101 50
1890... 101 50
1892... 101 50

BOURSE DE PARIS Du 23 Mai 1892
DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE
COMPTE
COURS DE CLÔTURE
HAUSSE
BAISSE
3 0/0... 98 20
3 0/0 nouveau... 98 35
3 0/0 amort. ext... 98 60
4 1/2 1883... 105 25
TELEGRAPHES FRANÇAIS
CLOTURE D'HIER
VALÉRIANES
PROFITS
DERNIÈRE COTATION
COURS D'AUJOURD'HUI
D'AUJOURD'HUI

APRÈS BOURSE Du 23 Mai
3 0/0 français... 98 05
4 1/2... 105 20
Italie... 91 65
Extérieure... 64 75
Hongrois... 64 75
Russie 1891... 64 75
consolidés... 64 75
Orient... 64 75
Portugais... 64 75
Turc... 64 75
Egypte unifiée... 488 75
Banque Ottom... 566 25
MARCHÉ DE LA VILLETTE Du 23 Mai 1892
Boeufs... Aménés, 2074; vendus, 1884; poids moyen, 344; 1re qualité, 154; 2e qualité, 142; 3e qualité, 118. — Prix extrêmes, de 114 à 162.
Vaches... Aménés, 801; vendues, 761; poids moyen, 244; 1re qualité, 136; 2e qualité, 136; 3e qualité, 116. — Prix extrêmes, de 108 à 154.
Taurillons... Aménés, 232; vendus, 196; poids moyen, 389; 1re qualité, 132; 2e qualité, 114; 3e qualité, 98. — Prix extrêmes, de 90 à 128.
Veaux... Aménés, 1402; vendus, 1214; poids moyen, 80; 1re qualité, 190; 2e qualité, 176; 3e qualité, 166. — Prix extrêmes, de 126 à 206.
Moutons... Aménés, 17,282; vendus, 11,700; poids moyen, 19; 1re qualité, 190; 2e qualité, 170; 3e qualité, 158. — Prix extrêmes, de 133 à 200.
Porcs... Aménés, 3,877; vendus, 3,731; poids moyen, 77; 1re qualité, 146; 2e qualité, 144; 3e qualité, 142. — Prix extrêmes, de 123 à 148.
Peaux moutons: 210 à 700.
Vente lente sur les bœufs, difficile sur les veaux et les moutons, calme sur les porcs.

Inhumations du 24 Mai
Premier arrondissement. — Claude Darmet, portefaix, 64 ans, rue Sargent-Blandan, 29, f. 6 h. — Veuve Maque, née Perdirolle, ménagère, 68 ans, rue Pizay, 3, f. 8 h. — Jean Lavèze, sans profession, 71 ans, rue de Crimée, 2, f. 10 h.
Deuxième arrondissement. — Antoinette, Debacaux, 3 mois, rue Saint-Joseph, 60, f. 10 h. — François Frenon, colporteur, 43 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Antoine Perret, tisseur, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — Epoque Pognaant, rue Péduzzi, 32 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. s. — Louis Argout, 3 ans, Charité, f. 2 h. — Justine Brun, 1 an, Charité, f. 8 h. — Marie Grandjean, 12 ans, rue Henri IV, 3, f. 10 h. — Epoque Lagrange, née Béchel, modiste, 24 ans, rue Gilbert, 11, f. 6 h. soir.
Troisième arrondissement. — Marie Vernier, 6 ans, rue Croix-Jordan, 25, f. 6 h. s. — Anne Braccon, 6 ans, rue Sainte-Anne-Baraban, 20, f. 4 h. — Jean Anizot, combleur, 63 ans, rue de Marseille, 71, f. 10 h. — Annette Turet, 2 mois, route de Grenoble, 99, f. 6 h. s.
Quatrième arrondissement. — Veuve Perraud, née Paire, 80 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 8 h. — Christophe Collob, tisseur, 70 ans, rue Dumond, 12-14, f. 5 h. — Antoine Guérin, tisseur, 64 ans, Antiquaille, f. 9 h.
Cinquième arrondissement. — Epoque Philippe, née Chausson, sans profession, 47 ans, chemin de Francheville, 34, f. 9 h. — Françoise Mondonnieux, sans profession, 36 ans, rue du Juge-de-Paix, 22, f. 11 h. — Veuve Paulat, née Carron, sans profession, 63 ans, rue Juiverie, 17, f. 5 h. — Epoque Padois, née Bayère, tisseuse, 71 ans, chemin de Saint-Just à Vaise, 116, f. 8 h.
Sixième arrondissement. — Antoine Silvent, rentier, 82 ans, rue de Créqui, 32, f. 10 h. — Léontine Mattaut, sans profession, 26 ans, cours Morand, 37, f. 6 h.

VERMOREL
A VILLEFRANCHE (Rhône)
350 1ers prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole
Pulvérisateur «ÉCLAIR»
Contre le MILDIOU
Et la Maladie des Pommes de Terre
L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr.
L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.
LA TORPILLE
de 1892
NOUVELLE SOUFREUSE
DEMANDER LES TARIFS
Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie.

LE PASSE-TEMPS
(20e ANNÉE)
Soleil Journal Artistique & Littéraire
VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON
ABONNEMENTS
Six Mois... 8 francs
Un An... 14 francs
Trois Mois... 4 francs
Voir dans le numéro de cette semaine
LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE
DE
COLONNE
1er chef d'orchestre de l'Opéra
Prix du numéro: 15 centimes
Le Rédacteur-Gérant
J. CEISSIER.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix: 42 francs.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — 23 Mai 1892
Porcs. Aménés, 969; vendus, 931. — Revoy, 38; Prix payé: de 1 à 100 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

A FAÇON
Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.
Rue de la République, 81, au fond de la 1re cour, à gauche, au 4me.

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, rue Confort, Lyon